



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 FEVRIER 2020

*
* *

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE DU DERNIER COMITE SYNDICAL DE LA MANDATURE A 9 H10.

PROPOS PRELIMINAIRES

M. LE PRESIDENT commence par les habituels propos introductifs et précise qu'il va en profiter pour balayer les six années qui viennent de s'écouler.

Que s'est-il passé entre 2014 et 2020 ? Qu'avons-nous fait ? C'est une manière collective de démarrer.

I- Une stratégie globale ... le Projet Mobilités 2020.2025.2030

Le Projet Mobilités (février 2015, février 2018)

- **3 ans de travail** en lien avec les différents partenaires
- Près de **100 réunions** qui ont permis de bâtir collectivement le projet
- **Une concertation publique en continu** : 3 phases de concertation sur les années 2015, 2016, 2017, une dynamique très volontariste de notre part puisque non obligatoire
- **Plus de 270 structures personnes publiques** ont été associées
- **De nombreux acteurs associés** : collectivités membres, partenaires publics et privés, CODEV, associations
- **Un projet « arrêté » le 19 Octobre 2016**, après de longs mois de travail intensif, de réunions publiques, de phase de concertation, d'échanges, de débats,
- **L'enquête publique (septembre-octobre 2018)** conclue par un avis favorable de la commission d'enquête, à l'unanimité de ses membres
- **Deux réserves de la commission, levées par Tisséo Collectivités : adoption des schémas directeurs cyclable et piéton en décembre 2019**
- Les équipes de Tisséo, de Toulouse Métropole, du SICOVAL, du Muretain Agglo et du SITPRT engagées dans la mise en œuvre des actions et compléments nécessaires (opérations et études)
- Un engagement financier des partenaires qui booste le projet.

II- La 3ème ligne de métro, la connexion ligne B

Des étapes administratives conduites à un rythme soutenu

- Depuis février 2015 plus de 25 délibérations cadre ont jalonné le projet jusqu'à la Déclaration de projet de novembre 2019.

Une concertation et une participation du public exemplaire

- Un débat public en 2016 riche d'enseignement : 80 rencontres publiques, 43 cahiers d'acteurs, 16 débats mobiles, 3 00 participants, 850 avis et commentaires du public, 5 000 questionnaires renseignés.
- Une concertation permanente entre 2017-2018-2019 : dialogue territorial, information-participation, conseil scientifique...
- Un bilan du garant éloquent : *« il ressort que la maîtrise d'ouvrage s'est engagée avec constance et sérieux dans la concertation post-débat et post-concertation publique. »*
- L'enquête publique (été 2019) conclue par un avis favorable de la commission d'enquête, à l'unanimité de ses membres.
- Deux réserves de la commission, levées par Tisséo Collectivités (maintien des alignements d'arbres à F. Verdier, réduction de la réduction du P+R projeté dans le quartier des 7 deniers).

III- Ligne A en XXL

- Constat : un passage de 26 à 52m rendue nécessaire par l'attractivité du métro et pour répondre à la demande croissante de déplacements sur la ligne.
- Enclenchement de la réflexion en mars 2015.
- Un budget de 180 millions d'€.
- Une déclaration d'utilité publique prononcée en mars 2017.
- Des travaux réalisés sous exploitation, principalement la nuit
- La fermeture de la ligne durant les étés 2017 et 2018 pour permettre les travaux de gros œuvre, une bonne utilisation des compléments d'offres alternatives (réseau de substitution, Vélo'Toulouse, service covoiturage...).
- Une année 2019 riche en événement :

- **Les 25 ans de la Ligne A !**
- **La découverte insolite en août 2019** d'une mâchoire de rhinocéros vieille de quelques 24 millions d'années, remise au Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse.
- **Le prix du « Projet Technique Innovant de l'année »** aux ITA Tunnelling Awards **en novembre 2019** : l'Association Internationale des Tunnels et de l'Espace Souterrain (AITES) récompense Tisséo et les travaux d'extension réalisés sur les stations courtes souterraines tout en maintenant le métro en service.
- **La mise en service a lieu le 8 janvier 2020.**

IV- La nouvelle grille tarifaire plus solidaire

- Un temps fort de l'actualité 2016.
- **Un constat** : complexité et inéquité concernant les dispositifs de gratuité et de réduction.
- **Des enjeux** : plus d'équité, de lisibilité et d'évolutivité.
- **Un débat politique** qui permet de préciser collégialement la nouvelle grille en CS **d'octobre 2016**.
- Entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire à **l'été 2017**.

V- Le bouquet Linéo : la toile se déploie sur les territoires

Linéo, à mi-chemin entre les tramways et les bus traditionnels

- Un schéma Directeur Linéo approuvé **en juillet 2015**.
- **Une vision pragmatique** du service rendu à l'usager : la qualité du service (développer : informations, 4G...) et les aménagements qui facilitent la circulation des bus.
- Un service de 5h15 à 0h30, comme les lignes de métro et tram actuelles,
- Des temps d'attente attractifs : entre 5 et 9mn en heure de pointe,
- Une information voyageurs en temps réel, accessibilité à 100%.

9 Linéos en service et 100 00 voyageurs par jour.

- *Linéo 1 (2013)*
- **2016** : *Linéo 2*
- **2017** : *Linéo 6, Linéo 7, Linéo 8*
- **2018** : *Linéo 9*
- **2019** : *Linéo 3, extension Linéo 1, Linéo 4, Linéo 5*

Des évolutions positives de la fréquentation : +13% à +47% selon les lignes Linéo.

Une enquête réalisée en 2019 qui fait apparaître un taux de satisfaction des usagers de 91%.

Perspectives

- 2 Linéo en cours d'études opérationnelles (Linéo 10 et Linéo 11), pour une mise en service prévue en septembre 2021.
- Mais aussi Linéo 12...

VI- Le réseau bus : le service essentiel aux territoires

- Au-delà des grands projets, le réseau de transport en commun évolue pour une **meilleure adaptation au territoire.**
- Un Contrat de Service Public 2017-2021 :
 - Un diagnostic partagé conduit en 2016, une signature en **janvier 2017.**
 - Chiffres clés :
 - Une hausse de 7% des déplacements (passage de 123,4 M en 2014 à 131,9 M en 2018)
 - Une hausse de 9% des validations (passage de 173M en 2014 à 188 M en 2018)
 - Une hausse de 4% des kilomètres (passage de 34,1M en 2014 à 35,5M en 2018).

- Sur la période 2014-2020, les kilomètres parcourus sur le réseau auront augmenté de 12%, (passage de 34,1 à 38,2 millions de km). La réponse des usagers à cette évolution d'offre est positive : la fréquentation du réseau attendue en 2020 sera en hausse de plus de 15% par rapport à celle constatée en 2014.
- TOULOUSE devient le troisième réseau français derrière Paris et Lyon.

La Ceinture sud et notamment Téléo, le téléphérique urbain le plus long de France.

- **Chiffres clés** : 3 km de tracé, 3 stations, 5 pylônes, 100% accessible, une fréquence de 1,30min...
- L'enquête publique (**février-mars 2019**) conclue par un avis favorable de la commission d'enquête.
- Une déclaration de projet en **juillet 2019**.
- Des travaux en cours pour une mise en service **fin 2020**.

La poursuite du réseau structurant avec le déploiement des lignes express et des lignes emplois.

VII- Des parcs relais toujours attractifs

- Le schéma directeur des P+R à horizon 2020 adopté **le 19 octobre 2016**.
- 3 grands axes :
 - **L'amélioration de la gestion des parcs relais pour redonner la priorité aux utilisateurs des transports en commun.**

Résultats :

- restitution de 1 200 places occupées par des véhicules ventouses aux usagers du réseau Tisséo **depuis 2017**.
- remplacement du système de gestion des accès **en février 2020**.

- **Le renforcement de la capacité de rabattement**

Résultats :

+ 1 150 places supplémentaires au contact du réseau métro

- 250 places créées sur le parc relais de Borderouge
- 500 places en lien avec Téléo sur le site de l'Oncopole d'ici **fin 2020**
- 500 places sur le site de Basso Cambo d'ici **début 2021**

+ 750 places au contact du réseau Linéo

Soit 9 000 places dès 2020

○ **La déclinaison de la stratégie Mobilités**

Résultats :

- *développement d'aires d'embarquement covoiturage*
 - *23 places au P+R de Ramonville créées **en 2018***
 - *25 places au P+R de Borderouge, 20 places au P+R de Basso Cambo et 20 places au P+R de l'Oncopole **en 2020***
- *développement de l'autopartage, de parcs à vélos sécurisés (UPS, Borderouge, Basso Cambo, Oncopole), de l'électromobilité via un appel à initiatives privées pour la mise en place d'infrastructures de recharges de véhicules électriques dans les P+R des 4 terminus métro (Borderouge, Basso Cambo, Ramonville, Balma-Gramont).*

Ces actions seront poursuivies à l'horizon 2025 avec la réalisation de 3 000 places en parcs relais dans le cadre du projet de la 3^{ème} ligne de métro et la création de nouveaux parcs à vélos sécurisés.

VIII- Le développement de la politique énergétique

Les enjeux de mobilité sont indissociables des enjeux environnementaux

- Mise en place d'une stratégie énergétique dès 2013
- Une mue du parc de bus Tisséo qui atteint un point symbolique avec la suppression progressive des véhicules diesel du parc Tisséo à l'horizon 2025.
- En attendant le développement à grande échelle de la technologie électrique ou hydrogène, **la priorité pour Tisséo est le GNV** (Gaz Naturel pour Véhicule).
- **Colomiers sera bientôt le 3^{ème} dépôt à accueillir des bus au gaz** après Atlanta et Lalande
- Par ailleurs, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités s'associent pour faciliter le déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène « vert » à travers un AMI lancé fin 2019

IX- Une politique « modes actifs » à la mesure des enjeux

- Une politique qui s'inscrit dans les principes de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM).
- Deux axes essentiels à cette politique : les vélos et les piétons.

Le schéma directeur cyclable d'agglomération

- Une coordination assurée par Tisséo.
- Un budget vélo porté à 25 millions d'€/an au niveau de l'ensemble des acteurs concernés à horizon 2030.
- Une approbation en décembre 2019.
- Le REV, les chiffres clés :
 - 54 communes desservies.
 - 370 kms d'aménagements dont 60% d'aménagements à créer.
 - 4 habitants sur 5 concernés (à moins d'1km) : 800 000 personnes et 500 000 emplois.
 - Montant d'investissement de l'ordre de 250 millions d'euros, dont 53 millions d'euros chiffrés par le Département de la Haute-Garonne.

X- Innovation et mobilités ... une longue tradition à Tisséo

Une longue tradition à Toulouse avec l'arrivée du métro automatique au début des années 90

- Récemment, des avancées technologiques importantes qui permettent d'améliorer le service quotidien auprès des usagers :
 - la **4G** dans le Métro,
 - **Ticketeasy** : la possibilité d'utiliser son smartphone comme moyen de paiement et titre de transport : les premiers en France,
 - **PassEasy** : la possibilité de recharger sa carte pastel où et quand on veut,
 - De nouvelles applications : **ARTéo** en lien avec les 48 œuvres d'art du métro et du tramway. Application « **eô** » pour les personnes en situation de handicap cognitif,
- Suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) :
 - Un appel à projet pour de nouvelles solutions de covoiturage,
 - **Dessine-moi Toulouse** : appel à projet urbains innovants sur Toulouse Métropole (4 sites pôles d'échanges inscrits dans la démarche),
 - Des Appels à Projets européens (**UAM** : Mobilité Aérienne Urbaine) et nationaux (**EVRA** : Expérimentation du Véhicule Routier Autonome) et nationaux (**VILLAGIL**).

- **Un focus particulier sur le projet européen COMMUTE**, qui vise à faciliter l'accès au bassin d'emploi de la zone aéroportuaire et expérimenter de nouveaux modes de travail et de nouveaux services à la mobilité. En collaboration avec 5 entreprises privées (AIRBUS, SAFRAN, ATB, ATR et SOPRA STERIA) pour innover et proposer des actions concrètes au bénéfice des salariés en attendant l'arrivée de la 3ème ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express.

XI- L'accessibilité ... un domaine qui me tient à cœur

Une volonté politique guidée par le schéma directeur d'accessibilité programmée et l'agenda d'accessibilité programmée

- Rendre le réseau de transport accessible au plus grand nombre, c'est avant tout lutter contre l'exclusion et donner à chacun, quel que soit sa différence, une liberté de mobilité pour une vie citoyenne accomplie.
- SDAP, chiffres clés :
 - *77% du programme SDAP 2016 - 2019 est réalisé.*
 - *17,5 millions d'euros consacrés à la mise en accessibilité des arrêts de bus SDAP et les hors SDAP (période 2016-2019).*
 - *3,5 millions d'euros d'enveloppe prévisionnelle consacrés à la mise en accessibilité des arrêts de bus sur la période 2020-2021.*

L'accessibilité : un principe intégré dans les « petits et grands projets »

- 3ème ligne de métro, téléphérique urbain sud, Linéo
- amélioration de l'information PMR dans les rames de tram et dans le Métro
- accessibilité des arrêts de bus,
- audio guidage et écrans d'information dynamiques dans les stations... reprise des ascenseurs,
- accès aux places réservées dans les P+R ...

L'accessibilité : une culture d'entreprise aujourd'hui bien ancrée dans la sphère Tisséo avec une démarche de concertation structurée et efficace menée au sein de la CARUT afin de :

- prendre en compte les évolutions dès la phase projet.
- tenir compte des retours d'expérience.

XII- Mais aussi à noter...

- L'intégration du réseau Muretain.
- Les visuels Mon Métro d'Image en Image.
- La feuille de route sur la mobilité intégrée.
- Le développement de l'éco-mobilité.
 - **Les grands jalons :**
 - **2016** : Délibération sur une stratégie Ecomobilité, traduite dans le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU.
 - **2017-2018** : Définition d'une stratégie d'accueil des opérateurs d'autopartage et mise en place du Label Autopartage.
 - **Les activités de conseil en mobilité** : 120 entreprises accompagnées pour 96 947 salariés depuis 2014.
 - **Les activités liées à la voiture partagée** : refonte de la plateforme covoitéo, 86 spots covoiturage, 2 pôles d'échanges avec 48 places covoiturage, 73 entreprises qui ont signé une convention ou une charte covoiturage pour 124 000 salariés depuis 2014.
- La mise en service des navettes électriques.
- Le nouveau contrat Mobibus.
- ...

En lien direct avec des décisions du Comité Syndical aujourd'hui, je souhaite mettre en évidence les points suivants :

XIII- Billettique : feuille de route des investissements

- Depuis sa mise en service en 2007, une politique de rénovation du système billettique engagée et proposant de nouveaux services à l'utilisateur.
- Un programme « canaux digitaux » qui s'inscrit dans la feuille de route « mobilité intégrée ». Cette démarche traduit une volonté de simplifier la préparation du voyage de l'utilisateur et d'améliorer sur tous les points l'expérience voyageur
- La pérennisation des investissements et une poursuite du traitement des obsolescences à mener avant l'arrivée de la 3^{ème} ligne de métro à travers 3 nouveaux programmes :

- Mise en place d'une solution d'open paiement (validation avec la Carte Bleue),
 - Remplacement du Ticket Magnétique par le code-barre 2D,
 - Rénovation billettique.
- Lors de ce comité syndical, nous vous proposerons **d'approuver ces 3 nouveaux programmes** pour un montant de 8,3 M€.

XIV- Le matériel roulant... métro – tram

Rames métro

- Une anticipation de l'augmentation dynamique de la demande voyageurs à la fois pour la ligne A et aussi pour la ligne B.
- Au sein du réseau INTERVAL (regroupant tous les acteurs concernés par le VAL en France et en Europe : Autorités Organisatrices des Transports (AOT), Exploitants, Etat et SIEMENS), quatre AOT ont émis l'intention d'acheter des rames VAL dans les prochaines années.
- Un groupe de travail regroupant Rennes Métropole, l'Aéroport de Roissy Charles de Gaulle et Infrato Turin a été animé par Tisséo Collectivités.
- Lors de ce CS, nous vous proposons **d'approuver le marché** pour un montant de 115 € HT.

Rames tram

- Dans le cadre du Projet Mobilités, il est prévu à l'horizon de la mise en service de la 3e ligne de métro d'augmenter la fréquence sur la ligne T1 et de remplacer le service de la ligne T2 par celui de la Ligne Aéroport Express.
- Une étude a été réalisée pour préciser le besoin de nouvelles rames et déterminer l'offre qui pourrait être proposée et ses perspectives d'évolution à l'horizon 2030.
- A l'issue de cette étude, il est envisagé d'acquérir 9 nouvelles rames et 3 rames en option. 5 de ces rames seront affectées sur la Ligne Aéroport Express et bénéficierons d'une livrée spécifique.
- Lors de ce CS, nous vous proposons **d'approuver le pré-programme** d'acquisition des rames tram pour un montant de 40€ HT.

XV- Le remplacement des escaliers mécaniques

- Une stratégie initiée en 2016.
- Des études de conception et d'avant-projet détaillée menées en 2018 et 2019.

- Un marché global de réalisation et maintenance des escaliers mécaniques de la ligne B attribué à la société SCHINDLER.
- Des interventions sur l'ensemble des stations de la ligne B entre 2020 et 2026.
- Lors de ce CS, nous vous proposons **d'approuver le marché** pour un montant de 16,8M€.

XVI- La poursuite des investissements

Le montant total des investissements qui seront engagés par Tisséo Collectivités en lien avec les Délibérations de ce Comité Syndical représente une enveloppe de l'ordre de **160 millions d'euros**.

Au total en 2019, ce sont en tout, près de 194 millions d'euros d'investissements qui ont été engagés par Tisséo Collectivités.

XVII- Mais aussi...

- Le bilan final du SDAP / Ad'AP
- Le vote du Budget Primitif 2020 du SMTc

La poursuite des partenariats avec notamment l'engagement de Tisséo Collectivités en faveur de l'art contemporain à travers la convention de partenariat avec l'association le Printemps de Septembre.

INTERVENTIONS

M. LE PRESIDENT : je tiens à souligner tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous. Nous n'avons pas toujours été d'accord, nous avons été parfois en opposition, mais le bilan, qui est toujours critiquable, est plus qu'honorable. J'ai été très fier d'être avec vous pour participer à cette mise en œuvre.

Mme TRAVAL-MICHELET remercie le président de cette rétrospective depuis 2014 pour mesurer combien les travaux ont été importants. Elle partage pratiquement la totalité de ce bilan qu'elle a accompagné à la place qui est la sienne à la fois en tant que maire de Colomiers, mais aussi dans l'idée que l'intérêt général doit nous guider. Nos travaux concernent un périmètre très étendu, avec l'idée que dans ce domaine, nous n'en faisons jamais assez.

Mme Traval-Michelet estime que le Président peut se satisfaire de son bilan. Un point l'interpelle cependant : dans le même temps où tous ces travaux se sont conduits, une problématique que le président n'a pas du tout citée dans sa rétrospective, a émergé avec force dans le débat public : la question de la complémentarité de nos travaux et de nos réflexions avec la question du ferroviaire.

(suite propos Mme Traval-Michelet) Ce point a émergé dans le débat public avec tellement d'intérêt, qu'une association a été créée et de nombreux débats publics se sont tenus. Le sujet a été amené un peu tardivement par le président, au point qu'aujourd'hui, on ne peut pas clairement définir la position de Tisséo par rapport à cette association « Rallumons l'étoile » qui fait beaucoup de propositions et dont on voit mal comment peut se jouer la complémentarité avec nos propres travaux. Même si nous arrivons en fin de mandat, il est nécessaire de travailler sur ce sujet. En effet, un grand nombre de nos concitoyens écoutent et appréhendent avec grand intérêt les travaux menés par cette association. Quand bien même nous n'avons pas la compétence, nous ne pouvons pas rester en dehors du dispositif. Cela pose plusieurs types de sujets, notamment celui de la gouvernance. Nous savons bien qu'ici à Tisséo, nous n'avons pas compétence dans ce domaine. Il y a peut-être des questions de gouvernance qui seront à travailler. Dans ce même domaine, et pour revenir sur un champ très local puisque dans la ville qu'elle administre, nous avons des sujets qui sont anciens par rapport à cela : à titre d'exemple, le président n'a pas cité la question de la tarification unique, alors que, durant ce mandat, nous avons avancé sur ce sujet, qui reste encore un sujet prégnant puisque nous avons progressé sur la tarification unique, pour les salariés uniquement. Or, beaucoup de nos concitoyens restent encore en dehors du dispositif de cette tarification unique qui nous est pourtant demandée depuis tant et tant d'années. Avec l'arrivée de la 3^{ème} ligne de métro et avec le travail que nous conduisons sur ce champ-là, le problème des rabattements va être au cœur des débats. La question de la complémentarité avec le ferroviaire se pose de façon extrêmement prégnante ainsi que la question de l'intermodalité avec nos gares multimodales, comme à Colomiers.

On ne peut que s'engager à poursuivre ce travail et à acter des positions plus concertées entre nous pour arriver à des positions communes et à mesurer dans quel cadre ce travail peut se faire en complémentarité avec la question du ferroviaire.

Ce travail extrêmement important, Madame Traval-Michelet le partage pour avoir voté toutes les délibérations présentées au cours de ce mandat. Elle remercie à la fois l'ensemble de ses collègues avec lesquels les échanges ont été très intéressants, ainsi que l'ensemble des services de cette grande famille de Tisséo avec lesquels nous travaillons également.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'une des vertus majeures du projet de cette troisième ligne de métro est le passage par cinq gares. C'est un point très important de notre projet puisque c'est l'entrée de l'intermodalité. Nous sommes sur des problèmes de compétence. Néanmoins, au mois de décembre, un protocole a été passé avec la Région sur ce sujet, et il y a une dizaine de jours, M. le Président, Georges Méric et les représentants des intercommunalités ont été reçus à la Région par Carole Delga pour évoquer la création de liens avec le ferroviaire. Nous avons travaillé plus particulièrement sur la station La Vache que la Région considère comme le point d'appui majeur pour développer les trains vers le Nord du territoire. Un travail intense est fait aujourd'hui qui regroupe les grandes collectivités : la Métropole, la Région et le Département, avec la Région comme maître de cérémonie. Le travail est très sérieux autour de ce dispositif. La tarification unique est un élément clé. Nous avons commencé le mandat avec la dernière décision prise par M. Malvy sur la question.

Monsieur le Président précise que ce n'est pas toujours facile de travailler la tarification unique avec la SNCF.

MME ROUCHON, indique que malgré les combats, elle a pris beaucoup de plaisir à travailler à Tisséo, et également avec les services de Tisséo.

S'agissant de la question des gares, Mme Rouchon précise que le Muretain Agglo a innové depuis longtemps, puisque le rabattement vers les gares est le cœur du réseau du Muretain. Le train est le seul mode lourd qui irrigue le territoire du Muretain Agglo. Il reste encore du travail à faire sur tous ces problèmes de multimodalité. Le sud-ouest sera irrigué par deux lignes express. Madame Rouchon espère que ces lignes seront mises en service assez rapidement, car la congestion du sud-ouest est encore énorme.

Sur la ligne Express-Muret Portet, le dispositif va avancer assez vite. Elle souhaite la même chose pour la ligne St Lys-Fonsorbes où on retrouve de gros bassins de population. La congestion est à peu près la même.

Muret est la troisième ville en termes de transports en commun, mais cela reste quand même centré sur le cœur de ville. Il existe un problème d'irrigation de la deuxième couronne. Nous avons travaillé sur la première couronne, mais il y a encore un gros problème sur la deuxième. La congestion reste très importante. Il faudra travailler là-dessus. Elle fait confiance aux futurs élus pour le faire.

La multi modalité doit être vue de façon très large ; le train a été évoqué, mais on peut également travailler la multi modalité avec le vélo. Les modalités doivent être considérées au sens large du terme. Tisséo doit s'en emparer de manière beaucoup plus forte.

Les parkings P+R ont été travaillés sur Tisséo. Il faudra les travailler avec les gares. Nous avons un réel problème de saturation à Muret. Les parkings sont pleins. Il est impossible de se garer en ce moment à Muret près de la gare.

M. BRIAND rappelle que lors de la dernière session du conseil régional, il a présenté un amendement au budget au nom du groupe auquel il appartient au sein de cette assemblée, pour évoquer la problématique du stationnement dans les gares TER de la région. La présidente de la Région a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de rajouter des crédits car les crédits étaient disponibles et n'étaient pas consommés. Il invite donc la commune de Muret et le Muretain Agglo à saisir sans tarder la Région Occitanie afin de trouver les moyens de consommer les crédits qui sont disponibles dans le budget régional et qui semblent être très importants.

M. LE PRESIDENT annonce que Mme Rouchon termine son deuxième mandat. Elle ne se représente pas, car elle va se consacrer à l'enseignement qu'elle n'a jamais lâché. M. le président la remercie pour sa présence très forte et très constante à toutes les réunions et commissions de travail. C'est très appréciable et on peut le souligner pour beaucoup d'autres personnes ici. La présence permanente dans les instances de Tisséo permet d'avancer.

M. AREVALO trouve tout à fait normal que le président dresse un bilan positif de son mandat. Le contraire serait anormal. Il est également tout à fait légitime que celles et ceux qui ne partagent pas la même vision puissent dresser un bilan controversé et certainement plus sévère. Depuis six ans, M. Arévalo essaie régulièrement, constructivement de porter parfois la contradiction. Il va donc se permettre de le faire à nouveau aujourd'hui.

En termes de précautions, nous devons être capable de différencier ce qui relève des personnes et des projets qu'elles portent puisqu'elles sont mandatées pour cela ou qu'elles appartiennent à des collectifs, à des groupes, des partis politiques.

En termes de bilan, il faut distinguer ce qui relève du domaine technique de ce qui relève du domaine politique.

(suite propos M. Arévalo) Sur le plan technique, M. Arévalo tient à saluer les services de Tisséo Collectivités et de Tisséo Voyageurs qui sont d'excellentes qualités. Il félicite l'ensemble des personnels pour leur travail car nous leur devons beaucoup sur le bilan positif réalisé lors de ce mandat. C'est la grande qualité technique de mise en œuvre des projets qui sont décidés, qui participe au bilan global de l'action du Syndicat et de la Régie.

Lors de l'examen d'un bilan, il est nécessaire d'évoquer un certain nombre d'indicateurs.

L'indicateur majeur est l'état de la mobilité dans cette grande agglomération. Même si cette agglomération a une croissance démographique très forte et exceptionnelle, M. Arévalo constate que l'état de la mobilité routière dans l'agglomération toulousaine s'est fortement dégradé. Aujourd'hui, les toulousains et les toulousaines, au sens large du terme, sont confrontés à des difficultés de mobilité de plus en plus fortes. Effectuer le trajet Blagnac-Ramonville le soir, est souvent plus long que de faire le trajet Toulouse-Paris en avion. Nous avons quand même des situations extrêmement difficiles et ubuesques. Aujourd'hui, on peut se satisfaire d'avoir une croissance forte de la fréquentation de notre réseau, mais la demande de mobilité est devenue telle que l'offre quelle qu'elle soit remporte toujours un franc succès. C'est le fait de tous les produits rares. Malgré les efforts qui sont faits, l'offre reste rare malgré tout. Elle est riche dans certains axes et rare sur d'autres axes. Le problème d'un réseau réside dans le fait d'avoir une offre harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président a pointé un certain nombre de réalisations. C'est tout à son honneur : la réalisation XXL de la ligne A, la mise en place des linéo, la tarification sociale pour laquelle nous sommes tous satisfaits : les collègues écologistes de M. Arévalo l'avaient porté avec force lors du mandat précédent. M. Arévalo tient également à saluer le travail sur l'accessibilité et à féliciter le président sur ce dispositif.

M. Arévalo se voit cependant dans l'obligation de lister toutes les actions qui n'ont pas été réalisées, sans ordre préférentiel : le prolongement de la ligne B : si ce dernier avait été réalisé au début de ce mandat, il serait en service actuellement. Il le considère comme un échec. Nous avons le devoir d'offrir ce service le plus rapidement possible au sud-est toulousain. Le téléphérique Téléo n'a pas été mis en place pendant ce mandat : c'est une opération qui aurait pu être réalisée en très peu de temps. Elle a été retardée et de ce fait, le téléphérique ne fonctionne pas encore.

Tout le programme du tram a été arrêté, excepté un prolongement vers le Parc des Expositions, qui n'est pas encore en service.

Très belle opération des linéo : dans le plan de déplacements urbains précédent, les écologistes avaient porté l'idée que les bus pouvaient être un outil attractif comme dans les grandes métropoles mondiales. Cependant la majorité des linéo reste bloquée dans la circulation. Il n'existe pas beaucoup de couloirs de site propre créés pendant ce mandat. Ils s'appuient sur les sites propres créés lors des mandats précédents.

Sur les choix technologiques énergétiques, on relève quelques petits échecs notamment sur le choix diésel hybride qui ne donne pas entière satisfaction.

Nous sommes toujours dans l'attente des parkings silos dans les P+R. Le parking silo de Ramonville aurait permis de récupérer des zones naturelles et de les remettre en état.

Un grand nombre de concertations ont été menées ; on constate cependant que les concertations n'ont amené aucune modification des projets initiaux, quasiment à la marge. Il n'y a pas eu de changement entre le moment où le projet est proposé, la concertation et le projet qui est finalement retenu. A aucun endroit. On peut s'interroger si ce sont réellement des concertations ou uniquement des séances qui permettent d'affirmer que nous avons fait de la concertation.

(suite propos M. Arévalo) S'agissant des lignes express de bus, M. Arévalo attend toujours leur mise en place, notamment dans le sud-est toulousain où il n'existe pas de ligne express permettant de relier Ayguesvives-Montgiscard au métro de Toulouse. Ce dispositif n'est pas pourtant pas très compliqué à mettre en œuvre.

S'agissant des sites propres, pratiquement aucun n'a été réalisé.

S'agissant du projet de troisième ligne de métro, c'est un très beau projet, mais avec un plan de financement assez incertain et assez aléatoire.

S'agissant de la réalisation pour les modes doux, a priori il y a une véritable volonté affichée, mais cela a fait l'objet de remarques. Nous avons des artifices comptables qui nous permettent de penser que nous engageons l'argent comme il faut.

En dernier lieu, un PDU qui ne répond pas aux exigences de la loi sur l'air. Ce dispositif a d'ailleurs fait l'objet de recours par certaines associations.

M. Arévalo a énuméré un certain nombre d'éléments qui devaient être pointés lors de cette séance.

M. Arévalo tient à remercier le président pour le bon climat de travail qui règne dans cette assemblée, même si parfois certaines personnes ont éprouvé le besoin d'attaquer sa personne et pas d'attaquer ses idées.

M. Arévalo conclut en ces termes : « je suis très satisfait d'avoir vécu ce mandat, en votre présence et de vous avoir côtoyé. J'ai essayé d'être assidu, ponctuel, participant autant que possible en compatibilité avec mes activités professionnelles. Je suis à la retraite depuis vendredi, et je pense que j'aurais pu être plus efficace si j'avais été mis à la retraite plus tôt. »

M. Arévalo remercie les membres du SMTC pour leur écoute régulière. Il ne sait pas s'il siègera dans cette assemblée lors du mandat prochain ; c'est le peuple ramonvillois qui en décidera et c'est lui qui aura sans doute raison dans le choix qu'il fera.

M. LE PRESIDENT remercie M. Arévalo et acte sa très forte présence lors des commissions de travail. Il reste persuadé que le projet de troisième ligne de métro-CLB est plus intéressant que le projet du prolongement de la ligne B qui avait été arrêté une première fois en 2008. S'agissant du téléphérique, ce n'est plus le même programme : aujourd'hui, c'est le téléphérique et la ceinture sud. Cette dernière n'existait pas dans les projets précédents. Ce projet n'a de sens qu'avec la ceinture sud qui crée une grande transversalité qui n'existait pas auparavant. S'agissant de l'arrêt du tram, M. le président constate qu'à Nantes et à Bordeaux, les municipales vont porter sur l'idée de création d'un métro car les systèmes sont saturés d'un côté et de l'autre. Concernant les sites propres, 100 millions d'euros ont été investis sur les linéo : 43 millions d'euros sur le linéo 3. Il y a non seulement des sites propres, mais également des voies dédiées. Sur l'axe du linéo 3, une voie nouvelle a été spécialement créée.

S'agissant des bus hybrides, 25 bus ont été commandés. Lors de la mandature précédente qui a lancé ce projet, il avait été annoncé 70 à 80 bus hybrides. Dès la première évaluation, nous avons estimé que l'opération n'était pas intéressante. Aussi nous sommes restés sur une commande 25 bus.

(Suite propos M. le Président) Nous avons interrompu ce dispositif car le rendement de l'hybride, qu'il était nécessaire de tester, ne nous a pas satisfait.

Concernant les lignes express de Tissé, elles auront des sites propres par endroit. Si nous voulons créer des lignes express, il faut faire des aménagements. Sinon, on ne fera rien de mieux que ce qui existe. Dans son concept, la ligne express doit être travaillée.

Quelques éléments où finalement nous retrouvons nos divergences à travers ce dispositif.

M. BACOU est très fier d'avoir participé à toutes ces séances. Il a rencontré des personnes compétentes, des services compétents, un président qui était à l'écoute, mais émet cependant un petit regret concernant le territoire nord. Excepté la troisième ligne à la Vache, nous ne parlons plus du boulevard urbain nord ; nous sommes maintenant en attente d'une ligne express. Le nord est inquiet. Il rappelle que ce matin il a mis 1 h 15 pour faire 8 kms. Il espère que les personnes qui lui succéderont travailleront plus efficacement que lui. Le nord n'est pas satisfait.

Merci pour votre écoute et merci encore à tous les services pour leur travail.

M. GUYOT déclare qu'il ne siègera certainement pas au sein de cette assemblée lors du prochain mandat. M. Guyot a essayé de participer de manière active et a beaucoup apprécié le travail des services, le travail des élus et le travail dans les réunions publiques. Il a été délégué à Tissé Voyageurs et tient à saluer les services, les élus et l'ensemble du personnel de Tissé-Voyageurs. Il a découvert une entreprise qui travaille efficacement, tout en essayant de faire le maximum d'économie. C'est l'ensemble de toutes ces personnes que ce soit ici ou à Tissé-Voyageurs qu'il tient à saluer.

Beaucoup de choses ont été dites pour le prochain mandat. Il souhaite que les projets existants ne prennent pas de retard. Il est indispensable que les politiques soient conscients que l'ensemble de nos concitoyens attendent une amélioration des transports en commun et non pas une bagarre entre élus pour déterminer la priorité des projets. A chaque fois qu'un projet est remis en cause, il est retardé. Nous sommes d'accord également sur le prolongement de la ligne B : c'est un peu comme ça. Il faut arrêter. De toute façon, nous ne sommes pas arrivés au bout du problème de mobilité dans l'agglomération. Cela signifie que les projets doivent se faire et nous devons ensuite continuer à avancer.

Il espère que le prochain mandat sera celui de la deuxième couronne. Les territoires du nord et de l'ouest attendent beaucoup. Beaucoup de choses sont à faire. Nous en avons un peu parlé avec le réseau ferré. Il existe des gares sur lesquelles on peut encore s'appuyer et sur lesquelles il faut encore faire venir des personnes de l'ouest et faire en sorte d'arriver à supprimer le maximum de voitures sur les réseaux routiers complètement saturés.

M. Guyot espère que le prochain mandat sera également celui de la transition écologique. Il ne sert à rien de prendre des décisions d'élus afin que les collectivités soient de plus en plus propres, de plus en plus efficaces si nos concitoyens ne prennent pas le problème à bras le corps. Il est vrai que nous mettons des bus en circulation et que ces derniers se remplissent très vite. Il faut améliorer le réseau vélo, mais il faut également compter sur la motivation des usagers. En l'occurrence, toutes les actions que nous pourrions avoir sur le vélo électrique seront de bonnes initiatives car c'est peut être une des clés qui permettra aux gens d'arrêter d'utiliser la voiture.

M. Guyot évoque le covoiturage. C'est plutôt un problème d'ordre psychologique. Il y a encore des freins à lever par rapport à ce dispositif. Le vélo ne rencontre pas ce problème. Par contre, il faut renforcer le réseau et renforcer les initiatives à prendre ensemble dans les différentes collectivités.

(suite propos M. Guyot) Il ne faut pas que certaines collectivités prennent des décisions uniquement sur leur territoire. Elles doivent les prendre sur l'ensemble de l'agglomération.

Ce sont les souhaits que M. Guyot émet pour le prochain mandat. Il ajoute qu'il suivra assidument le travail de Tisséo-Collectivités.

M. GRASS souhaite apporter une précision sur Téléo à M. Arévalo avec qui les échanges sont toujours courtois et intéressants. La station initiale était face à l'hôpital Marchant, toute prolongation était impossible, le survol de ce lieu classé étant impossible. Nous avons donc déplacé la station Oncopole, rendant possible ultérieurement la Ceinture Sud ultérieurement. C'est un élément certes technique, mais important pour le futur. Deuxièmement, faire appel à un architecte des Jeux Olympiques renchérisait le projet de 20 à 30 millions d'euros. Troisièmement et dernier point le plus important : imposer une station devant le lycée était techniquement le moyen le plus simple et le plus économique, mais nous nous sommes rendus compte d'un blocage majeur. Nous avons donc pris le temps de la concertation pour trouver un accord avec toutes les parties concernées : le lycée, l'université Paul Sabatier, le rectorat, la Région et l'ABF. Certes, cela a pris du temps, mais nous avons obtenu la Déclaration d'Utilité Publique avec l'approbation générale. Le temps de la concertation est également un élément important à prendre en considération.

M. LAFON annonce son départ à la retraite le 29 mars prochain. Il tient à remercier toutes les personnes avec qui il a travaillé au sein de cette assemblée. Il fait remarquer au président que ce dernier a oublié de signaler un point, lors de la présentation de son bilan. Il n'est pas suffisamment laudateur par rapport aux interventions que M. Lafon a pu entendre. Aujourd'hui, nous parlons de plus en plus de la qualité de l'air et du réchauffement climatique. M. Lafon n'a pas vu apparaître dans un moindre curseur l'ensemble des gaz à effet de serre qui avaient été économisés en rejet atmosphérique par le déploiement de l'ensemble du réseau transport. En tout début de mandat, M. Lafon avait déjà insisté sur ce point, trouvant regrettable que la métropole n'ait pas un plan climat énergie territorial qui quantifie très concrètement les économies qui sont faites avec la mise en place des transports en commun. Il sera donc nécessaire d'ajouter ce volet au bilan de cette mandature.

M. Lafon souhaite une continuité de gouvernance au sein de la métropole et de l'aire urbaine toulousaine par rapport aux transports en commun. Il fait partie des élus qui ont connu trois gouvernances différentes. A chaque installation d'une nouvelle gouvernance et avant même de mettre en place de nouveaux projets, on commence par défaire les précédents. Nous l'avons vu dans cette assemblée : on travaille au long cours. L'ensemble des schémas d'aménagement de notre territoire dépasse bien largement le cadre d'un mandat de six ans, et toute remise en cause à un moment donné, remet d'une manière durable le programme de développement que l'on doit à nos concitoyens en termes de transport en commun. M. Lafon aspire réellement que cette continuité puisse s'exercer sur le long terme pour notre agglomération toulousaine. Il fait remarquer que l'agglomération toulousaine est la deuxième agglomération de France où les travailleurs passaient le plus de temps dans les embouteillages. S'il y avait une continuité plus constante dans le déploiement de l'offre de transport en commun, même si notre territoire toulousain est l'un des plus attractifs de France en termes de création de richesse, en termes d'arrivée d'entreprises, en termes d'arrivée de salariés, il est vrai que cette continuité serait quelque chose de tout à fait nécessaire.

M. Lafon souhaite bon courage dans la continuité des activités de chacune et de chacun, et dans le déploiement d'un réseau de transport en commun rapide, performant, et surtout rapidement déployé.

M. LE PRESIDENT : remercie également les équipes pour le travail accompli. Il précise qu'il les a déjà remerciés lors de la cérémonie des vœux. Ça été un vrai bonheur de travailler à la fois avec Tisséo-Voyageurs, Tisséo-Ingénierie et Tisséo-Collectivités, sans oublier le personnel de la métropole qui a bien travaillé avec nous.

M. DEL BORRELLO déclare qu'il ne sera probablement pas présent lors du prochain mandat. Nous verrons ce que décideront les électeurs de Saint Orens. Il a été heureux et fier d'avoir été présent pendant tout ce mandat, d'avoir participé aux côtés de Jean-Michel Lattes et de Francis Grass à un grand nombre de manifestations et d'avoir été présent sur l'ensemble des projets, décidés dans ce mandat et qui marqueront pendant longtemps les transports de l'agglomération toulousaine. Il remercie également le personnel de Tisséo-Collectivités, et plus particulièrement le personnel de Tisséo-Voyageurs avec qui il a beaucoup appris pendant cette période. M. Del Borrello continuera à porter un regard sur l'ensemble des réalisations qui se feront dans le futur, qui probablement prolongeront toutes ces actions d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT indique que nous allons passer à la partie technique de cette séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES COMITES SYNDICAUX DES 27 NOVEMBRE 2019 ET 11 DECEMBRE 2019.

INTERVENTIONS

M. TRAUTMANN signale une erreur qu'il a commise et qui a été rectifiée dans le compte-rendu du 11 décembre 2019, au point 10.4 relatif « *aux avantages collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 : Prime annuelle de départ à la retraite* ». M. Trautmann avait indiqué que le montant versé par la Ville de Toulouse équivalait à six mois de salaire sur l'échelon le plus bas du grade atteint et sans les primes. En réalité, le montant versé équivaut à trois mois de salaire. Cette erreur a été corrigée.

M. AREVALO : déclare que lors du comité syndical du 11 décembre dernier, il avait pointé le fait que lors du comité syndical du 27 novembre 2019, un problème s'était posé par rapport à la présence de collègues non membres du SMTC. Le président lui avait donné des explications à ce sujet. Pour clarifier les choses, M. Arévalo s'est rendu à Tisséo Collectivités écouter l'enregistrement du comité syndical du 27 novembre. Il précise que le compte-rendu tel qu'il est présenté est conforme à l'enregistrement. Le fait qu'il se soit rendu à Tisséo-Collectivités a quelque peu bouleversé les habitudes, puisque c'est le premier élu à vérifier l'enregistrement. Il a été accueilli par Madame la Directrice Générale et par plusieurs salariés. Ce n'était nullement une démarche contre les salariés. Il tient à féliciter notamment la personne chargée de ce travail et du service pour la qualité de l'écoute et de la retranscription en l'occurrence.

M. LE PRESIDENT précise que les comptes-rendus sont retranscrits à la virgule près. Ceci est très sécurisant pour les juristes.

M. AREVALO : Cela lui permet donc aujourd'hui de voter les deux comptes-rendus sans la moindre hésitation.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2019.1.1221	Mandat 8 : Opération 1 prototype portillon – décalage planning.	17/12/2019
2019.1.1222	Mandat 3 : Opération 5 Limiteur pression VAL 206 – décalage planning.	17/12/2019
2019.1.1223	Attribution « CLB – levés topographiques » à la société GE INFRA.	17/12/2019
2019.1.1224	Règlement d'une indemnité de 749,34 € pour l'occupation temporaire de la parcelle cadastrée 810 AC 379 situé 130 avenue Jean Rieux à Toulouse à Toulouse pour une durée de 9 jours.	18/12/2019
2019.1.1225	Règlement d'une indemnité de 250,02 € pour l'occupation temporaire de la parcelle cadastrée 808 AE 264 située 85 rue de Limayrac pour une durée de 9 jours.	18/12/2019
2019.1.1226	Autorisation à Tisséo-Voyageurs à signer l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux liés au complément de sécurisation des garages ateliers de Basso-Cambo et Borderouge avec le groupement ESS FONTANIE/EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.	30/12/2019
2019.1.1227	Décision de déclarer sans suite les « prestations de géomètre dans le ressort territorial du SMTC – lot 2 : relevés topographiques et maquette BIM pour la vectorisation des infrastructures de transport de Tisséo Collectivités ».	15/01/2020
2020.1.1228	Règlement d'une indemnité de 1 569,04 € pour l'occupation temporaire de la parcelle cadastrée 837 BC 129 située 2 avenue Didier Daurat pour une durée de 8 jours.	10/01/2020

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
05/02/2020	MA2019-0264	Missions de prestations intellectuelles - lot 1 : Coordination en matière de protection de la santé des travailleurs et contrôle des travailleurs en vue de lutter contre le travail dissimulé	SOCOTEC	maximum 80 000,00 €	02/01/2020	1 an	3 fois
05/02/2020	MA2019-0265	Missions de prestations intellectuelles - lot 2 : Contrôle technique	QUALICONSULT	maximum 320 000,00 €	02/01/2020	1 an	3 fois
05/02/2020	MA2019-0266	Diagnostics immobiliers et repérage	AC ENVIRONNEMENT	maximum 320 000,00 €	26/12/2019	1 an	3 fois
05/02/2020	MA2019-0267	Coordination de système sécurité incendie	EFFICIO	maximum 320 000,00 €	07/01/2020	1 an	3 fois
05/02/2020	MA2019-0287	Remise, collecte du courrier et prestations d'affranchissement	LA POSTE	minimum 16 000,00 € maximum 64 000,00 €	26/12/2019	1 an	3 fois
05/02/2020	MA2019-0325	Prestations de design sprint	SQI	13 600,00 €	07/01/2020	4 mois	

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
AVENANTS

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
05/02/2020	M2019-0120	Réalisation de films - lot 1 : Réalisation de films institutionnels et promotionnels	1 Ajout de prix unitaire	SATELLITE MULTIMEDIA	Maximum 180 000,00 €	/	/	/	/	17/12/2019
05/02/2020	MA2018-0062	Réfection de l'éclairage des stations de métro Ligne A et Ligne B	2 Modification de travaux	INEO MPLR	508 027,48 €	585 040,90 €	15,15%	/	/	17/12/2019
05/02/2020	MA2016-0545	Travaux de remise en état des œuvres d'art ligne A et ligne B - lot 4 : Serrurerie fine et miroiterie	2 Nouvelles conditions d'intervention	ARTEL	51 012,29 €	59 392,93 €	16,43%	/	/	23/12/2019

1 – 3^{EME} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 - 3^{EME} LIGNE DE METRO : CONVENTION N° M3-2020-14190 CN ENTRE SNCF RESEAU ET TISSEO INGENIERIE RELATIVE A L'ETUDE DU TRANSPORT DE DEBLAIS PAR MODE FERROVIAIRE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1-1 porte sur une convention à passer avec SNCF Réseau afin de mener une étude pour le transport ferroviaire des déblais produits lors du creusement du tunnel de la 3^{ème} ligne de métro. Cette étude concerne plus particulièrement les sites de Colomiers Gare et de Raynal, pour un montant global prévisionnel de 147 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la Convention n°M3 2019 2020 -14190 CN entre SNCF Réseau et Tisséo Ingénierie relative à l'étude du transport de déblais par mode ferroviaire.
- D'autoriser les dépenses correspondantes,
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec SNCF Réseau la présente convention d'études n° M3 2020 -14190 CN pour un montant de 147 0000 € HT valeur Septembre 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

1.2 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION N° M3-2019-14186-CN ENTRE SNCF RESEAU ET TISSEO INGENIERIE RELATIVE AU FINANCEMENT DU SUIVI DES ETUDES D'AVANT-PROJET DE LA 3EME LIGNE, DES ETUDES D'ABAISSMENT DE LA CATENAIRE SUR LE SITE DE LABEGE LA CADENE ET BATIMENT D'EXPLOITATION COLOMIERS GARE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.2 porte également sur une convention à conclure avec SNCF Réseau. Cette convention concerne plus précisément le financement d'études à mener par l'exploitant ferroviaire. Ces études concernent notamment l'abaissement de la caténaire à proximité du Pôle d'Echange de Labège La Cadène, ou encore l'impact des travaux sur le bâtiment d'exploitation situé à la Gare de Colomiers. Le montant global prévisionnel de ces études s'élève à un peu moins de 167 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la Convention n° M3 2019 14186 CN entre SNCF Réseau et Tisséo Ingénierie relative au financement du suivi des études d'avant-projet de la 3^{ème} ligne, des études Caténaire Labège la Cadène et bâtiment d'exploitation Colomiers Gare pour un montant prévisionnel de 166 980 €HT.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec SNCF Réseau la présente convention d'études n° M3 2019 14186 CN pour un montant de 166 980 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

1.3 - 3^{EME} LIGNE DE METRO : MARCHE M3 2017 13360 M MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES DOSSIERS DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES CONCLU AVEC LE GROUPEMENT EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT / ARCADIS – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.3 vise à autoriser la signature d'un avenant, pour un montant d'un peu plus de 125 000 €, au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, passé pour le montage des dossiers des procédures réglementaires.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo-Ingénierie à signer avec le groupement Egis Structures et Environnement / Arcadis le présent avenant n° 1 au marché M3 2017 13360 M pour un montant de **125 204,60 Euros HT**.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

1.4 - 3EME LIGNE DE METRO ET LIGNE AEROPORT EXPRESS : MARCHE N°M3 2019 14166 M : ETUDE DE SECURITE ET SURETE PUBLIQUE (ESSP) DANS LE CADRE DU PROJET M3 – APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC CRONOS CONSEIL - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.4 a pour objet d'autoriser la signature d'un marché subséquent avec la société Cronos Conseil pour assurer des missions d'études de Sécurité et de Sûreté Publique pour un montant maxi de 1,2 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **Cronos Conseil** le marché subséquent n° **M3 2019 14 166 M** pour les études de Sécurité et Sûreté Publique (ESSP), destinée à la 3ème ligne de métro et à la Liaison Aéroport Express, pour un montant minimum et maximum de 400 000,00 € HT et 1 200 000,00 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

1.5 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION N° M3 2020 14191 CN ENTRE EPFL ET TISSEO INGENIERIE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR STOCKAGE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.5 porte sur une convention à passer avec l'EPFL pour la mise à disposition d'un entrepôt permettant de stocker de nombreux matériaux et échantillons issus des reconnaissances et des sondages géotechniques. Les montants prévisionnels de cette convention s'élèvent à 36 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la Convention M3 2020 14191 CN entre EPFL et Tisséo Ingénierie relative à la mise à disposition d'un bâtiment.
- D'autoriser les dépenses correspondantes,
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec EPFL la présente convention d'études M3 2020 14191 CN pour un montant maximum de 36.000 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [MM. André (pouvoir) Chollet, Trautmann] ne prennent pas part au vote

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.6 - 3EME LIGNE DE METRO : ACQUISITION FONCIERE : PARCELLE CADASTREE 845 AL 52 A TOULOUSE.

1.7 - 3EME LIGNE DE METRO : ACQUISITION FONCIERE: PARCELLES CADASTREES CE 187 ET CE 188 A COLOMIERS-LOTS 2 ET 6.

1.8 - 3EME LIGNE DE METRO : EVICTION COMMERCIALE : PARCELLES CADASTREES CE 187 ET CE 188 A COLOMIERS-LOTS 2 ET 6.

1.9 - 3EME LIGNE DE METRO : ACQUISITION FONCIERE : PARCELLES CADASTREES CE 187 ET CE 188 A COLOMIERS-LOTS 1 ET 5.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 1.6 à 1.9 concernent des acquisitions foncières et les frais d'éviction pour lesquelles les propriétaires et bénéficiaires ont donné leur accord au travers une promesse de vente. Le montant global de ces acquisitions s'élève à un peu plus de 767 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 1.6 :

- D'approuver la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition de la parcelle 845 AL 52 située 419 route de Bayonne à Toulouse pour montant total de 258 500€ dont 57 850€ d'indemnités accessoires.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

➤ POINT 1.7 :

- D'approuver la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition des lots 2 et 6 situées sur les parcelles CE 187 et CE 188 situées 6 allée du Vignemale à Colomiers pour montant total de 171 500€.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

➤ POINT 1.8 :

- D'approuver la signature du protocole d'accord valant éviction commerciale pour montant total de 125 350€.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

➤ POINT 1.9 :

- D'approuver la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition des lots 1 et 5 situées sur les parcelles CE 187 et CE 188 situées 6 allée du Vignemale à Colomiers pour montant total de 211 874€ dont 10 674€ d'indemnité en compensation de la perte de loyer pendant un an.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

1.10 – CONNEXION LIGNE B : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES LOCATAIRES DE LA PARCELLE CADASTREE 837 BM 10 (BATIMENTS C ET D) A TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.10 concerne l'opération Connexion ligne B et vise à approuver le protocole d'accord de dédommagement avec la société VIVERIS, implantée sur une parcelle figurant dans l'enquête parcellaire de l'opération. Dans le cadre d'une expropriation à venir, le locataire est indemnisé pour un montant s'élevant à 1,1 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la signature du protocole d'accord conclu avec le locataire des Bâtiments C et D de la parcelle propriétaires de la parcelle 837 BM 10 à Toulouse pour un montant total de 1 100 000 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

1.11 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION DE FINANCEMENT N° 2019-1088 DU PROJET CONNEXION LIGNE B AVEC L'AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE FRANCE (AFITF).

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.11 vise à signer une convention de financement avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour l'opération Connexion Ligne B, d'un montant de 20,5 M€. Ce financement correspond en fait à la réaffectation des financements de l'ancien projet « Prolongement Ligne B », alloués par l'Etat, en 2014, à l'issue de l'appel à projet « Transports Collectifs et Mobilité Durable ».

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer la convention de financement n° 2019-1088 avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF).
- De dire que les recettes seront inscrites aux Budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

2 - PROJET MOBILITES 2020.2025.2030

2.1 - ELABORATION DU SRADDET DE LA REGION OCCITANIE « OCCITANIE 2040 » : AVIS CONTRIBUTIF DE TISSEO COLLECTIVITES A LA PHASE DE CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'article 10 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit, parmi les attributions des régions en matière d'aménagement du territoire, l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

La Région a arrêté le 19 décembre 2019 son projet de SRADDET. Préalablement à l'enquête publique et à l'adoption définitive du schéma prévue à la fin 2020, la Région a sollicité, le 15 janvier 2020, l'avis des personnes publiques associées.

Il est proposé d'approuver l'avis de Tisséo Collectivités sur le projet de SRADDET de la Région Occitanie et d'autoriser le Président à adresser cet avis joint à la présente délibération.

INTERVENTION :

M. AREVALO : il est dit dans cette délibération que le projet Occitanie 2040 s'articule autour de deux grands caps : Un rééquilibrage de développement régional et un changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique. Bravo à la Région Occitanie ! M. Arévalo ressent une certaine influence de ses collègues siégeant aux conseils régionaux, de sensibilité écologique. Ce projet précise que Tisséo valide le principe d'un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique. M. Arévalo fait remarquer que les choix que nous avons faits depuis six ans ne font pas apparaître cette volonté affirmée de changer de modèle. Quand on parle de changement de modèle, c'est bien un modèle global, que porte les écologistes, de notre rapport *(suite propos M. Arévalo)* au quotidien, notamment notre façon de vivre et en l'occurrence nos choix de mobilité. Quand on continue à ne pas lutter efficacement sur la place de la voiture dans cette ville, nous ne sommes pas sur le créneau de changement de modèle. On peut écrire tout un tas de choses, mais ce qui intéresse M. Arévalo, ce sont les faits réels. L'urgence climatique est une réalité aujourd'hui. Tous les scientifiques du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) prédisent que leurs prévisions pour 2100 se réaliseront en 2050, dans trente ans. Ce n'est pas du catastrophisme, mais les faits sont là. L'enjeu est ne pas de faire du greenwashing, de faire quelques aménagements de notre système. C'est un véritable changement de modèle social, économique, environnemental à tous les niveaux sur le plan planétaire. Le changement de modèle doit se faire à ce niveau-là. Il faut être conscient du fait que nous devons remettre à plat toute notre manière de fonctionner. C'est le message que portent les écologistes aujourd'hui et c'est loin d'être une simple adaptation d'un système. Le concept de transition écologique est déjà dépassé. Il faut donc aller au-delà sur des transformations fondamentales de nos modes de vie et de nos systèmes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avis de Tisséo Collectivités sur le projet de SRADDET de la Région Occitanie.
- D'autoriser le Président à adresser cet avis à la Région Occitanie.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

3.1 - PARTENARIAT : AVENANT N° 22 A LA CONVENTION CADRE TISSEO COLLECTIVITES / AUA/T DU 23 MARS 1998 POUR L'ANNEE 2020 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 22 à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T du 23 mars 1998, pour l'année 2020, et d'en autoriser la signature sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Administration de l'aua/T du programme de travail partenarial.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 22 à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour un montant global de 550 000 euros et selon les principes de la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget de Tisséo Collectivités 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.2 – PARTENARIAT : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE N° 2012-905 TISSEO COLLECTIVITES ATMO OCCITANIE PORTANT SUR LA QUALITE DE L'AIR – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Par délibération D.2012.02.02.17.7, une convention cadre de partenariat entre Tisséo Collectivités et Atmo-Occitanie a été approuvée. La convention, signée entre les deux parties le 16 mars 2012, avait une durée de 8 ans et arrive prochainement à échéance.

En accord avec Atmo-Occitanie, il est proposé de prolonger le calendrier d'application de la convention cadre 2012-905 jusqu'au 31 décembre 2020 et de préparer un programme partenarial de mesures de la qualité de l'air.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention-cadre 2012/2020 entre Tisséo Collectivités et Atmo-Occitanie.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [M. Aujoulat, Mme Marti (pouvoir), M. Suaud (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

3.3 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2020-1011 AVEC LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'engage à actualiser son plan de mobilité à destination de ses salariés et sollicite un accompagnement méthodologique de Tisséo Collectivités. La convention de partenariat définit les modalités d'accompagnement méthodologique par Tisséo Collectivités et les engagements de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

En comptabilisant les entreprises et les groupements d'entreprises, on dénombre à ce jour 272 plans de mobilité employeur et inter-employeur accompagnés par Tisséo Collectivités depuis les premières démarches enclenchées en 2001 représentant 215 652 salariés.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et Tisséo collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.4 - TROPHÉES ECOMOBILITE 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1106 AVEC TISSEO VOYAGEURS POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre des Trophées Ecomobilité 2019, les lauréats bénéficient d'avantages en nature octroyés par des partenaires de l'opération.

C'est dans cette logique de partenariat que Tisséo Voyageurs propose d'apporter un complément aux récompenses remises par Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [M. Del Borrello et Mme Marti (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

3.5 - COVOITURAGE : SIGNATURE DE LA CHARTE DE MOBILISATION POUR LE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités œuvre depuis de nombreuses années à développer le covoiturage, tant sur le plan des services (plateforme Covoitéo, partenariats avec Klaxit et Karos) que sur le plan des équipements (aires d'embarquement covoiturage, spots covoiturage).

Dans le prolongement de ces actions, la signature de la charte de mobilisation pour le covoiturage proposée par l'état valorise les actions déjà menées et démontre l'engagement de Tisséo Collectivités dans l'intégration du covoiturage comme solution de mobilité.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer la charte de mobilisation pour le covoiturage au quotidien.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.6 - COMMUTE : CONTRAT 2020 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'AUA/T POUR LA CONDUITE D'ETUDES LIEES AU PROGRAMME EUROPEEN : AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités souhaite engager un partenariat avec l'aua/T afin de conduire certains travaux dans le cadre de CoMMUTE.

Dans cette perspective, l'aua/T :

- Participera à la définition de l'interface d'accès à la plateforme (SGGD) - (activité 5.1).
- Réalisera une analyse territoriale de la zone aéroportuaire pour comprendre et partager les enjeux de mobilité avec les partenaires (activité 6.1).
- Réalisera une actualisation de l'enquête mobilité auprès des entreprises COMMUTE (activité 7.2).

La réalisation de cette mission par l'aua/Test inscrite dans le cadre du projet CoMMUTE (WP5, WP6 et WP7) et bénéficiera d'une subvention européenne à hauteur du 80% du coût total des dépenses éligibles. Afin de permettre la mise en œuvre des actions citées, Tisséo Collectivités apportera un financement à hauteur de 19 750 euros sur la période 2020.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes du contrat entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour un montant global de 19 750 euros hors taxes et selon les principes de la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer ce contrat.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget de Tisséo Collectivités 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.7 - ECO_MODE : DISPOSITIF D'APPEL A PROJETS CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ENTRE L'ETAT, L'ADEME, TOULOUSE METROPOLE, TISSEO COLLECTIVITES, SOPRA-STERIA, AIRBUS ET LES FINANCEURS EDF ET TOTAL - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'Etat a annoncé son soutien au projet ECO_MODE « Compte Electronique individuel pour une Mobilité Décarbonnée » porté par Toulouse Métropole en partenariat avec Tisséo Collectivités, Sopra-Steria et Airbus.

Ce programme propose la création d'un compte individuel de mobilité décarbonée associé à un fonds dédié supporté par un système digital d'incitation, permettant de quantifier les économies d'énergie fossile substantielles réalisées tout en assurant une pérennisation de ce report modal.

Tisséo Collectivité sera leader du groupe de travail en charge de développer les partenariats socles du système d'incitation avec les opérateurs de mobilité covoiturage, autopartage et deux roues en libre-service (vélo et scooters électriques) et de mettre en place les interfaces d'échanges de données avec la plateforme digitale pour que le dispositif puisse être opérationnel.

Le programme d'actions est évalué à 5M€, financé à 100% par les Energéticiens Total et EDF, dont 461 000 euros à destination de Tisséo Collectivités afin d'assurer le pilotage des actions qui lui incombent.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de mise en œuvre du programme ECO_MODE telle qu'annexée à la présente délibération entre l'Etat, l'Ademe, Toulouse Métropole, les partenaires (Tisséo Collectivités, Sopra-Steria, Airbus).
- D'autoriser le Président à signer cette convention et tous actes et documents afférents, dès lors que les financeurs obligés seront désignés.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget de Tisséo Collectivités 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 - ETUDES ET PROSPECTIVES

4.1 - GRAND MATABIAU – QUAIS D'OC : CONVENTION D'APPLICATION N° 1 AU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) AMENAGEMENT DU SECTEUR MARENGO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Cette convention pluriannuelle entre Toulouse Métropole, la Région Occitanie, Tisséo Collectivités et Europolia permet de définir les études nécessaires à garantir la cohérence d'ensemble de l'aménagement du secteur Marengo quelque que soit le maître d'ouvrage de ces aménagements. Le montant global sur la période 2020-2025 (6 ans) est de 2 490 000,00 € HT. La participation de Tisséo Collectivités, maître d'ouvrage de la 3ème ligne est 1 127 000 € ; soit 45 %. La clef de répartition tient compte du coût travaux.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention d'application n° 1 au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Aménagement du secteur Marengo.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.2 - PROJET DE RECHERCHE BVA, TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS ET TISSEO COLLECTIVITES : CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES N° 2020-1015 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET BVA BALMA.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il s'agit d'une convention de partenariat de recherche portant sur la reconstitution de déplacements sur le réseau Tisséo en fonction des données de la billettique. BVA Balma encadrera l'atelier de Conseil Statistique du Master 2 Statistique & Econométrie de la TSE (Toulouse School of Economics). Tisséo fournira les données nécessaires et bénéficiera des résultats de ce travail. Cette convention n'engage aucune participation financière de Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Tisséo Collectivités (SMTC), et BVA Balma.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

5.1 - CONTRAT DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°6 DE REVOYURE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'avenant n° 6 au CSP, dit « avenant de revoyure », fixe les conditions d'exploitation et les données financières des deux dernières années du contrat (2020 et 2021). Il formalise l'exploitation de nouveaux services (Téléo, Ceinture Sud, P+R...), et intègre les projections en matière de dépenses et d'engagements en nombre de déplacements, au regard des résultats des trois premières années du contrat.

INTERVENTIONS

M.AREVALO : souhaite que les chiffres soient annoncés publiquement, et fait remarquer que la rétribution de la Régie va baisser. Pour 2020, l'avenant 6 porterait la contribution prévue à 254 465 millions d'euros HT à 243 828 millions d'euros HT, soit une baisse de près de 11 millions d'euros et pour 2021, la contribution prévue à 255 millions d'euros passerait à 247 millions d'euros, soit une baisse de 8 millions d'euros. M. Arévalo évoque le grand plan d'optimisation du fonctionnement de Tisséo. Il met cependant en garde l'optimisation qui conduit à une réduction. La baisse de 11 millions d'euros est importante, si cela doit se faire indirectement sur une baisse subtile d'un certain nombre de services : baisse de fréquence des bus, des bus secondaires, des bus un peu éloignés ou un recours plus important à la sous-traitance, etc.. Que l'optimisation nous conduise à ne pas augmenter l'enveloppe, c'est une chose, mais qu'elle conduise à la diminuer en sacrifiant un certain nombre de services, c'est une autre chose.

C'est une pente, même si elle est vertueuse par rapport à notre capacité à augmenter notre épargne nette, qui pourrait s'avérer dangereuse dans la dégradation du service aux voyageurs dans un certain nombre d'endroits. On peut augmenter le nombre de millions de kilomètres parce que le métro va

(suite propos M. Arévalo) circuler à une fréquence plus importante, voire le tramway, mais il est très important de maintenir un service important dans tous les faubourgs et sur les périphéries, qui permet le rabattement. Cela nécessite un effort volontariste pour faire fonctionner les bus s'ils ne sont pas toujours pleins comme ils devraient être pleins, avoir des fréquences maintenues à 10 mn, 1/4 d'heure, au pire 20 mn, mais ne pas descendre à des fréquences à demi-heure. Un réseau est attractif de par sa fréquence, sa ponctualité, son confort. M. Arévalo attire l'attention sur ce point et va s'abstenir de voter cette délibération très importante. Il regrette qu'elle puisse passer aussi rapidement dans cette séance du comité syndical.

M. LE PRESIDENT C'est une délibération qui s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons fait pendant six ans. Un des enjeux majeurs, en particulier par rapport au financement de nos projets, consistait à maîtriser le fonctionnement. Cette maîtrise de fonctionnement ne s'accompagne d'aucune baisse de l'offre de bus, d'aucune baisse de l'évolution de l'offre kilométrique. Nous sommes sur un usage renforcé du dispositif. Dans le cadre du diagnostic partagé, des mesures d'amélioration de notre dispositif ont été mises en place. Il ne faut pas confondre dépense et efficacité. Il y avait des marges d'amélioration de ces ratios. Une des bonnes raisons du fonctionnement de notre dispositif réside dans le fait que nous avons su, en concertation avec la Régie, trouver des pistes d'amélioration. Nous retrouvons dans cette évolution ces pistes d'amélioration qui permettent d'investir. Quelle est l'utilité des économies réalisées ? C'est la hausse de l'investissement.

M. GRASS rappelle que dans l'économie générale, le dynamisme des recettes est lié au bon travail de la Régie. L'économie générale positive, est basée précisément sur l'offre. Celle-ci a été améliorée et c'est pourquoi aussi, nous avons donc une économie générale du système de transport plus satisfaisante.

M. LE PRESIDENT : Si nous comparons nos ratios financiers aux ratios d'autres réseaux, en particulier le réseau de Lyon, nous sommes très loin des ratios moyens de France. Ce rééquilibrage du contrat de service public nous permet de revenir à des ratios plus importants.

M. AREVALO rappelle que l'optimisation, la recherche d'une épargne nette supérieure est importante, mais elle ne doit pas se faire sur la base d'une dégradation subtile du service offert aux usagers et d'un recours à la sous-traitance qui permet de faire des économies : les travailleurs des sous-traitants sont en effet nettement moins bien payés et moins considérés que les salariés de Tisséo-Voyageurs. M. Arévalo n'encourage pas à ne pas optimiser, mais il faut être attentif au service rendu à tous les usagers, et notamment dans les périphéries de l'agglomération : il faut maintenir le service, voire le développer et il est vrai que ce service a un coût. Desservir les coteaux du SICOVAL avec des fréquences régulières et des bus confortables coûte de l'argent. Les usagers de certaines lignes du territoire du SICOVAL se plaignent de l'inconfort des bus, de l'absence de fréquence, etc.... M. Arévalo leur explique qu'il est compliqué de répondre à la demande de transport à la campagne par des réseaux de ville. Nous sommes d'accord là-dessus, mais à un moment donné, il faut être extrêmement vigilant sur le maintien d'un service à la hauteur : sinon, c'est l'usage de la voiture, les embouteillages, le stress, des problèmes de santé publique pour les citoyens, la pollution, etc... Ce n'est pas un véritable changement de modèle comme nous venons de le décider.

M. LE PRESIDENT fait remarquer que les bilans n'indiquent pas de chiffres démontrant une dégradation du réseau. A chaque fois que nous avons rencontré des contraintes, en particulier d'usage, nous avons augmenté les fréquences et la capacité.

S'agissant de la sous-traitance, nous restons sur un ratio inférieur à 20 % qui est plutôt bon. Sur le réseau du Conseil Départemental, le ratio s'élève à 50 % et sur la Région, à 100 %.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet d'avenant n° 6 au Contrat de Service Public entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Abstention : M. Arévalo

M. Del Borrello et Mme Marti (pouvoir) n'ont pas pris part au vote.

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

5.2- CHARTE D'INSTALLATION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES DANS LE METRO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

A l'occasion du renouvellement de la régie publicitaire bus et métro portée par Tisséo Voyageurs, le parc publicitaire se modernise avec la réduction des panneaux papiers et l'extension du nombre de panneaux digitaux.

Afin d'accompagner l'évolution du parc publicitaire, Tisséo Collectivités propose d'appliquer des critères d'implantations permettant d'assurer le confort du voyageur ainsi que l'harmonie des stations de métro.

Une étude, réalisée par le cabinet AREP, a permis d'analyser les impacts que peut avoir la publicité papier et numérique sur l'architecture des lieux, l'attractivité des œuvres d'art, la lisibilité des espaces et de l'information, ainsi que sur l'accessibilité des personnes les plus fragiles.

La volonté de Tisséo Collectivités est de rassembler ces critères d'implantation dans une charte à destination de Tisséo Voyageurs et des prestataires en charge de la gestion des panneaux publicitaires.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les objectifs de la charte publicitaire visant à assurer une implantation respectueuse des futurs panneaux publicitaires vis-à-vis de l'accessibilité, des œuvres d'art et du fonctionnement des stations de métro.

- D'approuver les critères d'implantations des panneaux publicitaires dans le métro Tisséo.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6 – ACCESSIBILITÉ

6.1 - BILAN FINAL DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (SDAP)-PERIODE 2016-2019 ET ETAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)-FIN 2019.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Sur les fondements de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Tisséo Collectivités s'est engagé dans une politique d'accessibilité guidée par le premier Schéma Directeur d'Accessibilité adopté en juillet 2009.

Dans la continuité de cette démarche visant notamment à faciliter l'accès aux transports en commun urbains aux personnes les plus fragilisées, Tisséo Collectivités a souhaité compléter son plan d'action sur les bases des dispositions de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 en s'engageant sur un second Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP 2016-2018) et un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP 2016-2024).

Par arrêté préfectoral du 05 février 2019, la période d'exécution du SDAP-ADAP a été prorogée d'un an à compter du 16 février 2019. A l'échéance légale d'exécution du SDAP du 16 février 2020, en termes de service rendu à l'usager, la mise en œuvre de la politique d'accessibilité se traduit notamment par l'évolution du taux d'arrêts accessibles du réseau bus qui passe de 59% (janvier 2015) à 75% (janvier 2020).

Moins de 10% des arrêts du SDAP restent à traiter à fin 2019 car inclus dans des projets dont les calendriers renvoient à des échéances à horizon 2021 (création de lignes Linéo, restructuration du réseau, évolution de l'offre TAD). Les mesures prévues à l'Agenda d'Accessibilité Programmée progressent conformément au planning initial.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du bilan final présenté de la mise en œuvre du Schéma Directeur Accessibilité (SDA 2016-2019) et de l'avancement des mesures de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) fin 2019.
- D'autoriser la transmission du bilan final SDAP ainsi que le bilan intermédiaire Ad'AP accompagnés des annexes numériques associées aux services préfectoraux concernés pour le suivi des engagements.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7 – PROJETS TERRITORIALISES

Les deux prochains chapitres concrétisent la continuité de l'action de Tisséo, en matière d'investissements avec une enveloppe exceptionnelle de près de 160 millions d'euros, engagée dans le cadre de marchés publics ou de conventions, en intégrant l'opération 3e ligne de métro.

Les délibérations 7.1 à 7.6 concernent l'opération « Ma ligne A en XXL ».

7.1 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – STATION FONTAINE LESTANG – TRANSACTION AVEC LES PROPRIETAIRES DE LA PARCELLE CADASTREE 842 AB 325 A TOULOUSE.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 7.1 a pour objet d'indemniser, à hauteur de 90 000 €, un propriétaire foncier impacté par les travaux réalisés sur la ligne A.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la signature de la transaction conclue avec les propriétaires de la parcelle AB n°325 pour un montant total de 90 000€.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.2 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - CONVENTION D'ETUDES ET TRAVAUX N° 52M 2019 14184 CN
CONCLUE AVEC LA SOCIETE SFR : ETUDES ET TRAVAUX LIES AU MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES
ASSOCIES NECESSAIRES POUR LES AMENAGEMENTS DES STATIONS DE LA LIGNE A DU METRO DE L'AGGLOMERATION
TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG : AUTORISATION DE
SIGNER LA CONVENTION.

7.3 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - CONVENTION D'ETUDES ET TRAVAUX N° 52M 2019 14185 CN
CONCLUE AVEC LA SOCIETE COMPLETEL : ETUDES ET TRAVAUX LIES AU MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET
OUVRAGES ASSOCIES NECESSAIRES POUR LES AMENAGEMENTS DES STATIONS DE LA LIGNE A DU METRO DE
L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG :
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

7.4 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : CONVENTION D'ETUDES ET TRAVAUX N° 52M 2019 14183CN
CONCLUE AVEC LA SOCIETE SFR FIBRES SAS: ETUDES ET TRAVAUX LIES AU MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET
OUVRAGES ASSOCIES NECESSAIRES POUR LES AMENAGEMENTS DES STATIONS DE LA LIGNE A DU METRO DE
L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG :
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. AUJOLAT

Les délibérations 7.2 à 7.4 visent à approuver trois conventions relatives aux travaux de déviations des réseaux, suite à la réorganisation de la société SFR et son éclatement en trois sociétés indépendantes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 7.2 :

- D'approuver les termes de la convention d'études et travaux n° 52M 2019 14184 CN conclue avec la société **SFR** : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec la société SFR la convention d'études et travaux n° 52M 2019 14184 CN pour un montant de 106 026,97 € HT.

➤ POINT 7.3 :

- D'approuver les termes de la convention d'études et travaux n° 52M 2019 14185 CN conclue avec la société **COMPLETEL** : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisseo Ingénierie à signer avec la société **COMPLETEL** la convention d'études et travaux n° 52M 2019 14185 CN pour un montant de 7 016,99 € HT.

➤ POINT 7.4 :

- D'approuver les termes de la convention d'études et travaux n° 52M 2019 14183 CN conclue avec la société SFR FIBRES SAS : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec la société SFR FIBRES SAS la convention d'études et travaux n° 52M 2019 14183 CN pour un montant de 58 164,48 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.5 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE DE LA LIGNE A - INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : CITIZ HOTEL.

7.6 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE DE LA LIGNE A – INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : SAS PIZZERIA VECCHIO.

Rapporteur : M. AUJOULAT

Les délibérations 7.5 et 7.6 portent sur l'indemnisation de deux commerçants (Hôtel Citiz et Pizza Vecchio), pour un montant total qui s'élève à un peu moins de 90 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le versement des indemnités ci-après :

Commerce + adresse	Période concernée	Montant de l'indemnité
CITIZ HOTEL – 18 allées Jean Jaurès	Période du 1 ^{er} septembre 2019 au 30 novembre 2019	18 675 €
SAS PIZZERIA VECCHIO – 22 allées Jean Jaurès	Période du 1 ^{er} septembre 2019 au 30 novembre 2019	71 297 €

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'approuver la signature des transactions correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les 3 délibérations suivantes portent sur l'opération TELEO.

7.7 - TELEO – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° 2 2019 14152 M - BILLETIQUE AVEC L'ENTREPRISE CONDUENT.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.7 a pour objet d'autoriser la signature d'un marché avec CONDUENT, pour l'équipement billettique des stations Téléo, d'un montant d'un peu moins de 500 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise CONDUENT le marché n° 2 2019 14152 M relatif aux prestations de billettique pour un montant total de 497 927,08 € H.T.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.8 - TELEO : PROTOCOLE INDEMNITAIRE POUR LE SURVOL DES PARCELLES 839 BD 39, 839 BD 61 ET 839 BD 63 : AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES EPOUX V.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.8 vise à approuver le protocole d'indemnisation pour le survol de parcelles privées et s'élève à près de 170 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec les époux V le protocole indemnitaire pour le survol des 839 BD 39, 839 BD 61 et 839 BD 63 sises sur la commune de Toulouse dans le cadre du projet de TELEO pour un montant 170 001 €.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.9 - TELEO : AVENANT N°2 AU MARCHE 2 M CONCLU AVEC BUREAU VERITAS – OCTA.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.9 vise à approuver l'avenant au marché de contrôle technique pour un montant de 10 000 €, découlant de prestations complémentaires nécessaires suites aux modifications apportées au programme initial.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché 2 2016 12851 M avec le groupement d'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION / TRASCABLE HALEC pour un montant de **10 000,00 € HT**.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.10 - LINEO 5 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'ETUDE ET TRAVAUX N° L5 2019 14164 CN CONCLUE AVEC VEOLIA : ETUDES ET TRAVAUX LIES AU MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES NECESSAIRES POUR LES AMENAGEMENTS DU LINEO 5 SUR L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.10 concerne l'opération Linéo 5 et vise à approuver la convention concernant les déviations des réseaux gérés par VEOLIA, pour un montant d'un peu moins de 23 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention d'études et travaux n° L5 2019 14164 CN conclue avec VEOLIA correspondant aux études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements du Linéo 5 sur l'agglomération toulousaine.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec VEOLIA la convention d'études et travaux n° L5 2019 14164 CN pour un montant maximum de 22 796,74 € TTC

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.11 - LIGNE EXPRESS MURET-TOULOUSE BASSO-CAMBO : CONVENTION N° 2020- 1012 DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE TISSEO COLLECTIVITES, LE MURETAIN AGGLO ET LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE. (*point retiré*)

7.12 - PEM ARENES : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT N° 2019-1095 D'UNE ETUDE URBAINE AVEC TOULOUSE METROPOLE.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.12 vise à approuver l'avenant, sans incidence financière, à la convention passée avec Toulouse Métropole, pour la réalisation d'une étude de renouvellement urbain du secteur Arènes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention 2019-1095 entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer l'adit avenant

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.13 - PARKING SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC TOULOUSE METROPOLE EMPLOI POUR L'INSERTION SOCIALE.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 7.13 porte sur la convention conclue avec Toulouse Métropole Emploi pour la mise en œuvre de dispositions d'insertion sociale. Il est proposé d'approuver un avenant permettant d'intégrer dans la liste des opérations concernées par ladite convention, l'opération visant à créer un Parc Relais en ouvrage sur le pôle d'échange de Basso Cambo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre par Toulouse Métropole Emploi de dispositions d'insertion sociale dans les marchés conclus par TISSEO INGENIERIE.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président de Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8 - GESTION DU PATRIMOINE

8.1 - MATERIEL ROULANT METRO - MARCHE M2019-0019 – ACQUISITION DE RAMES VAL 208 NG3 POUR LE METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE SIEMENS MOBILITY SAS - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.1 a pour objet d'approuver le marché avec SIEMENS MOBILITY permettant la commande de nouvelles rames de métro et ce afin de traiter l'augmentation de la demande de déplacements sur la ligne A et la ligne B.

Ce marché prévoit l'acquisition dans un premier temps, de 15 nouvelles rames, en cohérence avec le programme délibéré en décembre 2018. Cependant, ce marché permet à Tisséo Collectivités de commander des rames supplémentaires et de lui faire bénéficier d'une ristourne calculée en fonction des rames commandées par les autres réseaux intéressés.

Ainsi, dans le cas où les réseaux de Turin, Rennes et Roissy venaient à passer à commande d'ici la fin 2020, Tisséo Collectivités bénéficierait d'une ristourne conséquente et pourrait alors réaliser une commande supplémentaire permettant de mieux répondre à la demande de déplacement sur les lignes A et B à l'horizon 2030.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer le marché attribué à SIEMENS MOBILITY pour un montant d'un plus de plus de 115 M€, pour la fourniture et la livraison des 15 premières rames. Grâce à ces rames, l'offre proposée sur les lignes A et B pourra être améliorée, à partir de 2024, à la livraison de ces nouvelles rames.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT : note l'importance des commandes de rames de métro et de tramway, ainsi que l'acquisition de bus. Quelques interrogations sur le lancement du doublement de la ligne A pour laquelle nous n'avons pas acheté de nouvelles rames puisque le marché d'achat des rames avait été passé avant le lancement du prolongement de la ligne B, et donc disponibles à la fois pour le PLB et pour l'extension qui aurait dû être réalisée dans le mandat précédent. A titre d'information, il y a 8 rames supplémentaires sur le doublement de la ligne A, que sur l'ancien système.

M. AREVALO est intervenu plusieurs fois au cours de ce mandat pour connaître les raisons pour lesquelles il n'était pas possible de passer la ligne B en XXL. La ligne B est saturée et cela mériterait de prendre une décision concrète et de commander par anticipation, dans ce même marché, des rames qui permettront à l'équipe qui arrivera, de passer la ligne B en XXL dans un délai très rapide, puisque nous avons l'expérience avec la ligne A, et sans à faire de gros œuvre. L'anticipation c'est l'art de gérer. C'est dommage de ne pas anticiper ce passage en XXL, puisque nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est très important de le faire.

M. LE PRESIDENT Nous sommes sur des travaux préparatoires à ce dispositif. C'est un passage qui se fera. Dans le budget d'extension de la troisième ligne, nous avons moins de 40 millions d'euros sur le gros œuvre et plus de 60 millions d'euros sur le système. Cela signifie que c'est très important en termes d'évolution. L'extension de la ligne B que nous préparons n'est pas d'une grande simplicité technique et n'est pas faible en coût. Le coût sera supérieur à 100 millions d'euros.

M. GRASS précise que l'acquisition de rames votée lors de cette séance couvre l'amélioration de la fréquence sur la ligne B notamment, car nous ne sommes pas au maximum de la fréquence sur cette ligne. Nous améliorons d'ores et déjà la capacité. C'est un contrat qui permet, le cas échéant, à ceux qui nous suivront, de commander des rames supplémentaires si nécessaire avec un prix dégressif. Nous préparons l'avenir de manière favorable.

M. LE PRESIDENT souligne que l'intérêt des contrats passés aujourd'hui permet d'intégrer à la fois l'augmentation de la fréquence de la ligne B et l'extension de cette même ligne avec des systèmes rendant possible des marches que l'on pourrait franchir.

M. GRASS : On anticipe plutôt bien.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M2019-0019 – Acquisition de rames VAL 208 NG3 avec la société SIEMENS MOBILITY pour un montant de 115 036 935,46 €HT correspondant à l'achat du forfait 15 rames, et sans montant maximum sur la partie à prix unitaires ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.2 - MATERIEL ROULANT TRAMWAY : APPROBATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE NOUVELLES RAMES DE TRAMWAY.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.2 vise à approuver un préprogramme concernant l'acquisition de nouvelles rames de Tram.

En effet, il est envisagé à l'horizon de la mise en service de la 3^e ligne de métro, d'augmenter la fréquence sur la ligne T1 et de remplacer le service de la ligne T2 par celui de la Ligne Aéroport Express. Pour ce faire, il est envisagé d'acquérir 9 nouvelles rames de Tram, plus 3 rames en option. 5 de ces rames seront affectées sur la Ligne Aéroport Express et bénéficierons d'une livrée spécifique.

Pour ce faire, une enveloppe de 40 M€ sera allouée et un marché sera préparé d'ici 2021 pour réaliser cette acquisition.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le présent programme d'investissement relatif à l'acquisition de nouvelles rames de tramway pour un montant maximal estimé à 40 M€ HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.3 - ACQUISITION DE BUS STANDARDS GNV POUR LES BESOINS 2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 8.3 vise à réévaluer le besoin d'acquisition de bus pour 2020 et de le porter à 45 bus standards GNV, en conformité avec notre stratégie énergétique.

Ce besoin concerne d'une part, le renouvellement de bus arrivant à l'âge de la réforme et le renforcement de l'offre sur certaines lignes d'autre part.

L'investissement prévisionnel pour 2020 sera donc de 13,5 M€ et se fera au travers d'un marché que la CATP va prochainement attribuer pour notre compte.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'investissement estimé à 13,5 millions d'Euros HT correspondant à l'acquisition de 45 bus standards GNV.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces qui se rapporteront aux commandes desdits véhicules à passer par la CATP pour notre compte.
- De dire que la dépense est inscrite aux budgets 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [Mme Marti (pouvoir) ne prend pas part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

8.4 - ACQUISITION DE BUS GNV STANDARDS ET ARTICULES : COMMANDE 2021-2022 – AUTORISATION DE RECOURIR A LA CATP.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 8.4 a pour objet de confirmer le recours à une centrale d'achat pour l'acquisition des nouveaux bus sur la période 2021-2022. Pour ce faire, un sourcing a été effectué et il est proposé à l'issue de cette procédure de recourir à la CATP pour préparer les marchés qui permettront de commander les bus GNV, standards et articulés, pour les années 2021-2022, en cohérence avec notre stratégie énergétique.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à :
 - recourir à la CATP pour les commandes de bus GNV 2021-2022,
 - signer les conventions avec la CATP de rémunération afférentes,
 - signer les commandes pour l'achat de ces bus.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement des documents susvisés.
- De dire que les dépenses seront inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [Mme Marti (pouvoir) ne prend pas part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

8.5 - MOBIBUS : REALISATION D'UNE EXPERIMENTATION DITE « KMV » VISANT A PROLONGER LA DUREE DE VIE DES VEHICULES. DESAFFECTATION DE MATERIEL ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC EN 2020.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 8.5 vise à céder 2 véhicules acquis pour le service MOBIBUS, à la société TMAPR, assurant l'exploitation du service MOBIBUS. Cette cession à l'euro symbolique lui permettra de mener une expérimentation, en remplaçant le moteur diesel de chacun de ces 2 véhicules par un moteur hybride GNV/Gazole, moins polluant.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à constater la désaffectation de deux véhicules du parc bus en 2020, et à prononcer leur déclassement.
- D'autoriser la cession à l'Euro symbolique de ces deux véhicules à la société TMAPR Toulouse.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.6 - MARCHE M2019-0038 : REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANQUES DE LA LIGNE B : LOT N°1 - MARCHE GLOBAL REALISATION ET MAINTENANCE DES ESCALIERS MECANQUES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SCHINDLER - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

8.7 - MARCHE M2019-0100 : REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANQUES DE LA LIGNE B : LOT N°2 – TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT (INSTALLATION DE CHANTIER, METALLERIE, REVETEMENTS DURS, GROS ŒUVRE) A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE GCC - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

8.8 - MARCHE M2019-0101 : REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANQUES DE LA LIGNE B : LOT N°3 – ELECTRICITE, COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE FOURNIE GROSPAUD - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

8.9 - MARCHE M2019-0102 : REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANQUES DE LA LIGNE B : LOT N°4 – SUPERVISION A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE EES FONTANIE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

8.10 - ACCORD-CADRE M2019-0317 – TRAVAUX POUR LA DEPOSE DES EQUIPEMENTS DE BILLETTE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANQUES DE LA LIGNE B DU METRO A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE CONDUENT SAS - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Rapporteur : M. AUJOLAT

Les délibérations 8.6 à 8.10 portent sur l'opération de renouvellement des escaliers mécaniques ligne B qui va concrètement démarrer en 2020 et visent à attribuer les marchés suivants :

- La délibération 8.6 : autorisation à signer le marché de réalisation et de maintenance des escaliers mécaniques, attribué à la société SCHINDLER pour un montant total d'un peu plus de 16,8 M€ ;
- La délibération 8.7 : autorisation à signer le marché de travaux d'accompagnement, attribué à la société GCC pour un montant prévisionnel de l'ordre de 4,4 M€.
- La délibération 8.8 : autorisation à signer le marché d'électricité, attribué à la société FOURNIE GROSPAUD pour un montant d'un peu plus de 576 000 €.
- La délibération 8.9 : autorisation à signer le marché de supervision, attribué à la société FONTANIE pour un montant d'un peu plus de 360 000 €.
- La délibération 8.10 : autorisation à signer le marché de dépose/repose et de reconfiguration des équipements billettiques, attribué à CONDUENT pour un montant maxi de 810 000 €.

Le montant de l'opération de renouvellement des escaliers mécaniques s'élève à près de 23 M€ et se traduira par des interventions sur l'ensemble des stations de la ligne B entre 2020 et 2026.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 8.6 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M2019-0038 : Lot n°1 Marché global réalisation et maintenance des escaliers mécaniques avec la société SCHINDLER pour un montant total de 16 819 920,00 €HT ainsi que les avenants sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.7 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M2019-0100 : Lot n°2 Travaux d'accompagnement (installation de chantier, métallerie, revêtements durs, gros œuvre) avec l'entreprise GCC pour un montant prévisionnel de 4 403 269,25 €HT ainsi que les avenants sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.8 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M2019-0101 : Lot n°3 : Electricité, courants forts, courants faibles avec l'entreprise FOURNIE GROSPAUD pour un montant prévisionnel de 576 141,38 €HT ainsi que les avenants sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.9 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M2019-0102 : Lot n°4 : Supervision avec l'entreprise EES FONTANIE pour un montant de 360 167,71 €HT ainsi que les avenants sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.10 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0317 Travaux pour la dépose des équipements de billettique dans le cadre du remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro avec l'entreprise CONDUENT SAS pour un montant maximum de 810 000 €HT sur la durée de l'accord-cadre, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.11 – SYSTEMES : APPROBATION DU PROGRAMME RENOVATION BILLETTIQUE.

8.12 – SYSTEMES : APPROBATION DU PROGRAMME « OPEN PAIEMENT ».

8.13 – SYSTEMES : APPROBATION DU PROGRAMME « CODE BARRE 2D ».

Rapporteur : M. AUJOULAT

Les délibérations 8.11 à 8.13 traduisent la concrétisation de la feuille de route des investissements menés sur le système Billettique de Tisséo. Ainsi :

- La délibération 8.11 porte sur le programme de rénovation billettique pour un montant prévisionnel s'élevant à 8,3 M€, à l'horizon 2023 et dans la perspective de fixer le cadre technique des équipements qui seront déployés sur la 3^e ligne de métro.

- La délibération 8.12 porte sur le programme visant à développer la fonction « Open Paiement » sur le réseau Tisséo, en y allouant 5,5 M€. Cette fonction permettra aux usagers d'utiliser leur carte de paiement pour valider leurs titres de transport. Le déploiement de ce service sur l'ensemble du réseau Tisséo, à l'horizon de 2022, passera par une phase d'expérimentation au préalable qu'il est prévu de réaliser en 2021, sur la Navette Aéroport.
- La délibération 8.13 porte sur le programme visant à remplacer à l'horizon 2023, les tickets magnétiques par des supports papier et numérique intégrant un Code Barre 2D. Le montant alloué à ce programme est de 1,5 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 8.11 :

- D'approuver le programme de Rénovation du système Billettique du réseau Tisséo pour un montant de 8,3 M€ HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.12 :

- D'approuver le programme Open Paiement pour un montant de 5,5 M€ HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.13 :

- D'approuver le programme Code barre 2D pour un montant de 1,5 M€ HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.14 – ACCORD CADRE M2019-0229 POUR L'ERGONOMIE ET LA REALISATION POUR L'EVOLUTION DES CANAUX DIGITAUX, PREMIERE ETAPE DE LA MOBILITE INTEGREE - LOT 1 : DEFINITION DE L'ERGONOMIE DU SITE TISSEO.FR ET DE L'APPLICATION TISSEO (USER EXPERIENCE /USER INTERFACE) – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

8.15 – ACCORD CADRE M2019-0230 POUR L'ERGONOMIE ET LA REALISATION POUR L'EVOLUTION DES CANAUX DIGITAUX, PREMIERE ETAPE DE LA MOBILITE INTEGREE - LOT 2 : DEVELOPPEMENTS FRONT-END A DESTINATION DES VOYAGEURS – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

8.16 – ACCORD CADRE M2019-0231 POUR L'ERGONOMIE ET LA REALISATION POUR L'EVOLUTION DES CANAUX DIGITAUX, PREMIERE ETAPE DE LA MOBILITE INTEGREE - LOT 3 : DEVELOPPEMENTS BACK-END DES SERVICES VOYAGEURS – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

8.17 – ACCORD CADRE M2019-0232 POUR L'ERGONOMIE ET LA REALISATION POUR L'EVOLUTION DES CANAUX DIGITAUX, PREMIERE ETAPE DE LA MOBILITE INTEGREE - LOT 4 : RECETTE TECHNIQUE, METIER ET TERRAIN DE DEVELOPPEMENTS – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Rapporteur : M. AUJOLAT

Dans la continuité des investissements billettiques, les délibérations 8.14 à 8.17 concernent le programme déjà approuvé pour la mise en œuvre de la première étape de la démarche de Mobilité Intégrée et plus particulièrement l'attribution des marchés pour l'évolution des canaux digitaux :

- La délibération 8.14 : autorisation à signer le marché qui permettra de définir l'ergonomie du site tisseo.fr et de l'application mobile Tisséo, attribué à l'entreprise SLOW SENSE pour un montant maximum de 350 000 €.
- La délibération 8.15 : autorisation à signer le marché qui permettra de rénover le site tisséo.fr et l'application mobile Tisséo, attribué à l'entreprise SOGETI pour un montant maximum de 870 000 €.
- La délibération 8.16 : autorisation à signer le marché qui permettra de modifier l'application centrale permettant de créer un compte client Tisséo unique, attribué à l'entreprise SWORD pour un montant maximum de 1,29 M€.
- La délibération 8.17 : autorisation à signer le marché qui permettra de réceptionner l'ensemble de ces développements, attribué à l'entreprise SOGETI pour un montant maximum de 450 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 8.14 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0229 avec SLOW SENSE pour un montant maximum de 350 000,00€ HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.15 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0230 avec l'entreprise SOGETI pour un montant maximum de 870 000 €HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.16 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0231 avec l'entreprise SWORD pour un montant maximum de 1 290 000 €HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.17 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0232 avec l'entreprise SOGETI (CAP GEMINI) pour un montant maximum de 450 000 €HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

8.18 – SYSTEMES : MARCHE M 2018-0032 : MARCHE SUBSEQUENT 11 A L'ACCORD-CADRE AC2015-701 : ADAPTATION DU SYSTEME BILLETTEQUE TISSEO POUR ACTIVATION DU RECHARGEMENT DE CARTES A DISTANCE ET MISE A JOUR A DISTANCE DES STATUTS – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION AVEC LA SOCIETE CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.18 a pour objet d'autoriser la signature du protocole transactionnel avec la société CONDUENT, dans le cadre d'un marché billettique, pour un montant d'un peu moins de 29 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la transaction à conclure avec la société Conduent Business Solutions pour un montant de 12 284,00 Euros HT ainsi que la réduction du montant des pénalités de retard à 16 400,00 Euros.
- D'autoriser le Président à signer ladite transaction ainsi que les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

8.19 - CONVENTION DE MANDAT N° CM 2020-1016 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA SECURISATION DE LA RADIO TETRA – SYSTEME – MANDAT 10.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.19 vise à autoriser la signature d'un mandat à maîtrise d'ouvrage, confié à Tisséo Voyageurs pour assurer la sécurisation de la Radio TETRA, pour un montant estimé à 400 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver le programme de l'opération de sécurisation de la radio TETRA pour un montant de 400 000 € HT.
- D'approuver la convention de mandat n° CM 2020-1016 à conclure entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés : [M. Del Borrello et Mme Marti (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

8.20 - PROTOCOLE DE CLOTURE DU MANDAT N° CM 2017-1061 – MANDAT 4 – CONCLU AVEC TISSEO VOYAGEURS : APPROBATION DU PROTOCOLE.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.20 porte sur l'approbation du protocole de clôture d'un mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec Tisséo Voyageurs, avec une économie de l'ordre de 25 000 €, sur le montant initial de 205 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver le protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1061, mandat 4, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés : [M. Del Borrello et Mme Marti (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

**8.21 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS DU METRO : MARCHE N° W 2015 12321 M - TRANSACTION AVEC 3AS
PHASE 3 : LOT 7 - REVETEMENTS MURAUX - REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE – SIGNALÉTIQUE.**

La délibération 8.21 concerne l'opération « Extension des garages ateliers du métro » et a pour objet d'autoriser la signature du protocole transactionnel avec la société 3AS et son sous-traitant, pour un montant total de l'ordre de 20 000 €.

Rapporteur : M. AUJOLAT

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la transaction à conclure avec la société 3AS et son sous-traitant la société SLP une réduction du montant des pénalités de retard de 38 500 € à 20 000 € sur le solde du marché.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction ainsi que les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

9.1 - -AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION N° 2020-1007: AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE TISSEO COLLECTIVITES AU PROFIT D'ALLEGRO SAS AUX FINS DE L'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE BORNES DE CHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES AU SEIN DE 4 POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX.

Rapporteur : M LE PRESIDENT

Par délibération du 6 février 2019, le Comité Syndical a autorisé le lancement d'un Appel à Initiatives Privées pour soutenir le déploiement et l'exploitation de dispositifs de charge de véhicules électriques et hybrides au sein de 4 pôles d'échanges majeurs de rabattement de Tisséo Collectivités.

A l'issue de la procédure d'Appel à Initiatives Privées, le Comité de Sélection a retenu le projet présenté par l'opérateur ALLEGRO France SAS.

Ce projet nécessite, pour sa réalisation, une autorisation d'occupation du domaine public de Tisséo Collectivités.

Il est proposé d'approuver les termes de la présente convention, qui formalise les conditions d'occupation de ces emprises pour une période de dix-sept ans, et fixe le montant annuel de redevance correspondant.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public du SMTC n°2020-1007, prévoyant un montant annuel de redevance décomposé en une part fixe de 80 euros HT par emplacement de stationnement relié à une borne de charge de véhicules électriques et hybrides, ainsi qu'en une part variable égale à 6% du chiffre d'affaires hors taxes généré par l'activité de recharge de l'année N-1, coûts d'achat d'énergie déduits.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- De dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9.2 - DELIBERATION RECTIFICATIVE : ECHANGES FONCIERS AVEC TOULOUSE METROPOLE RUE D'EAUBONNE A TOULOUSE.

Rapporteur : M LE PRESIDENT

Par délibération n° D.2019.02.06.6.4 du 6 Février 2019, le SMTC a approuvé l'échange de parcelles situées rue d'Eaubonne à Toulouse avec Toulouse Métropole.

Or, le Service du Cadastre a intégré une partie du domaine public, situé rue d'Eaubonne dans le domaine de Tisséo-Collectivités.

Ainsi, l'acquisition de Tisséo-Collectivités auprès de Toulouse Métropole ne concernera qu'une superficie de 47 m².

Par ailleurs, l'arpentage réalisé en Décembre 2019 par le cabinet de géomètres a précisé les surfaces des parcelles qui seront cédées par Tisséo-Collectivités à Toulouse Métropole pour une surface totale de 83 m².

Il est proposé d'approuver cet échange foncier.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la cession à Toulouse Métropole des parties de parcelles cadastrées 831 AY 1189, 831 AY 1203 et 831 AY 1323 pour une superficie de 83 m².
- D'autoriser l'acquisition auprès de Toulouse Métropole de la partie de parcelle non cadastrée située rue d'Eaubonne, pour une surface de 47 m².
- D'autoriser l'échange foncier sans le paiement d'une soulte.

- D'autoriser son Président à signer l'acte d'échange correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.
- De dire que la dépense résultant de l'échange foncier sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9.3 - ACCORD CADRE M2019-0130 - PRESTATIONS JURIDIQUES : LOT N°1 - DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE A CONCLURE AVEC LES CABINETS PAILLAT CONTI & LATOURNERIE WOLFROM & ASSOCIES - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

9.4 - ACCORD CADRE M2019-0133 – PRESTATIONS JURIDIQUES - LOT N°4 : DOMAINE PATRIMONIAL REPRESENTATION EN JUSTICE A CONCLURE AVEC LES CABINETS MONTAZEAU & CARA ET LABRY - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

9.5 - ACCORD CADRE M2019-0135 – PRESTATIONS JURIDIQUES : LOT N°6 - DOMAINE FISCAL ET BUDGETAIRE REPRESENTATION EN JUSTICE A CONCLURE AVEC LES CABINETS COUDRAY ET MONTAZEAU CARA - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

9.6 - ACCORD CADRE M2019-0139 – PRESTATIONS JURIDIQUES : LOT N°10 – MONTAGE OPERATION REPRESENTATION EN JUSTICE- A CONCLURE AVEC LES CABINETS MONTAZEAU & CARA ET BOUYSSOU & ASSOCIES - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Rapporteur : M BRIAND

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaire pour une durée initiale de 2 ans. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 2 ans.

Le 28 janvier 2020, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord-cadre pour les prestations juridiques :

- Lot n° 1 (droit de la commande publique - assistance et conseil juridique) aux cabinets PAILLAT CONTI & BORY et LATOURNERIE WOLFROM & Associés pour un montant maximum de 200 000 €HT, le détail estimatif remis s'élevant respectivement à 150 880,00 €HT et 190 080,00 €HT.
- Lot n° 4 (domaine patrimonial – représentation en justice) aux cabinets MONTAZEAU & CARA et LABRY pour un montant maximum de 40 000 €HT, le détail estimatif remis s'élevant respectivement à 30 680,00 €HT et 23 440,00 €HT.
- Lot n° 6 (domaine fiscal et budgétaire – représentation en justice) aux cabinets COUDRAY et MONTAZEAU & CARA pour un montant maximum de 40 000 €HT, les détails estimatifs remis s'élevant respectivement à 45 000,00 €HT et 30 680,00 €HT.
- Lot n° 10 (domaine fiscal et budgétaire - assistance et conseil juridique) aux cabinets MONTAZEAU & CARA et BOUYSSOU & Associés pour un montant maximum de 40 000 €HT, les détails estimatifs remis s'élevant respectivement à 30 680,00 €HT et 33 000,00 €HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 9.3 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0130 : Lot n°1 Droit de la commande publique Assistance et conseil juridique avec les cabinets PAILLAT CONTI & BORY et LATOURNERIE WOLFROM & Associés pour un montant maximum de 200 000 €HT ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 9.4 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0133 : Lot n°4 Domaine patrimonial Représentation en justice avec les cabinets MONTAZEAU & CARA et LABRY pour un montant maximum de 40 000 €HT ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 9.5 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0135 : Lot n°6 Domaine fiscal et budgétaire représentation en justice avec les cabinets COUDRAY et MONTAZEAU & CARA pour un montant maximum de 40 000 €HT ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 9.6 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0139 : Lot n°10 – Montage opération représentation en justice avec les cabinets MONTAZEAU & CARA et BOUYSSOU & Associés pour un montant maximum de 40 000 €HT ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

9.7 - BAREME DES REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPARTENANT AU SMTC.

Rapporteur : M BRIAND

Le SMTC souhaite procéder à des modifications du barème des redevances actuel afin de prendre en compte la diversité du type d'occupations de son domaine public.
Il est donc proposé d'approuver le nouveau barème de redevance.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le barème des redevances d'occupation du domaine public du SMTC.
- De dire que les recettes en résultant seront inscrites au budget du SMTC

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

9.8 - CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE VERSEE PAR TOULOUSE METROPOLE AU SMTC POUR L'ANNEE 2020.

Rapporteur : M BRIAND

Afin de procurer au SMTC les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre du budget, Toulouse Métropole a prévu de verser pour l'année 2020 une contribution supplémentaire de 51,823 millions d'euros en plus de la contribution statutaire de 49,527 millions d'euros, soit un montant total de 101,350 millions d'euros.

Il est donc proposé de fixer la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 51,822 millions d'euros pour l'année 2020.

INTERVENTIONS

M. AREVALO fait remarquer que la contribution supplémentaire versée par Toulouse Métropole est inférieure à celle de l'année dernière. Toulouse Métropole baisse sa contribution supplémentaire à Tisséo. Si elle était très favorable à la question des transports, elle augmenterait sa contribution ou elle ne la baisserait pas.

M. Arévalo votera le budget 2020. Sacha Briand nous fait toujours la démonstration que tout va bien dans le meilleur des mondes. Effectivement, ce budget 2020 est consolidé. M. Arévalo rappelle cependant que les perspectives sont basées sur le fait que dans les prochaines années, tout ira bien dans nos sociétés, il n'y aurait pas de récession économique, aucun problème majeur de grandes catastrophes, etc... Aujourd'hui, bien malin est celui qui peut dire si dans les années qui viennent, nous n'aurons pas de chocs importants. M. Arévalo fait référence aux incendies qui font rage en Australie, pays qui ne s'attendait pas à être confronté à une telle catastrophe. Nous vivons dans des zones tempérées qui restent encore assez protégées, mais il faut savoir que les trente prochaines années ne seront pas forcément comme les trente dernières années, ni comme les trente dernières années qui ont précédé les trente dernières années. L'enjeu pour l'ensemble des politiques publiques consiste à intégrer l'idée que nous avançons vers des situations qui vont devenir de plus en plus complexes et de plus en plus compliquées. C'est une donnée à prendre en compte, notamment pour organiser la résilience de nos territoires.

M. LE PRESIDENT : Nous avons deux choix : soit on s'assoit et on pleure, soit on avance ; pour sa part, le Président préfère avancer.

M. BRIAND souligne que l'effort de chaque collectivité peut être mesuré au regard à la fois du service rendu - la Métropole centre un réseau nécessairement beaucoup plus performant que dans la périphérie – et de l'implication des collectivités dans la contribution financière ramenée à l'habitant. De ce point de vue là, il existe un niveau de desserte sur le territoire du SICOVAL qui n'est pas inexistant et nous avons à ce jour, une contribution qui reste modeste, que le SICOVAL avait d'ailleurs prévu d'améliorer. Il y a une conscience des efforts qui doivent être faits. Lorsque nous mesurons l'effort fait par Toulouse Métropole au regard de sa population et y compris au regard du service rendu, nous n'avons pas à en rougir, ne serait ce que parce que demain Toulouse Métropole sera effectivement en première ligne de toutes les garanties qui seront amenées.

Henri Arévalo nous fait à nouveau le coup de cette espèce de pessimisme millénariste, qui est la tendance des écologistes aujourd'hui. A l'an mille, nous avions des prophètes. Les nôtres, nos prophètes, ne sont plus des cisterciens : ce sont des écologistes.

M. Briand constate dans les discours et dans cette tentation permanente, le refus du développement, cette volonté de maîtriser, voire même d'avoir une régression du développement. Cette tentation extrêmement forte, c'est probablement pour les écologistes, comme cette grande peste de 1349 qui a entraîné une réduction des 3/4 la population en Europe, un phénomène de régulation naturelle. M. Briand ne sait pas si les catastrophes naturelles sont annonciatrices d'une crise économique majeure, si on peut espérer que demain la démographie et le développement économique ne soient plus au rendez-vous. Il y a une large majorité aujourd'hui de nos concitoyens, y compris dans les forces politiques, raisonnables et qui ont l'habitude de l'exercice des responsabilités, qui pensent que nous avons une responsabilité particulière à assumer ce développement et que nous ne devons pas être dans ce discours permanent de la stagnation, de l'inquiétude, de l'angoisse existentielle qui à son avis doit être lié à un syndrome psychique.

M. AREVALO considère que la dernière intervention et les derniers mots de Sacha Briand sont franchement déplacés. C'est plutôt minable de sa part. Cela ne l'honore pas en tant qu'élu de la République de parler de ces questions là.

Il rappelle qu'un certain nombre d'agglomérations situées sur le littoral, Dunkerque, Grande-Synthe, etc... se voient dans l'obligation de préparer le déplacement de leur population à l'horizon 2050, car la mer va envahir ces villes qui deviendront inhabitables. Ce sont des faits avérés. Ce n'est pas du catastrophisme. Le littoral est attaqué. Ce sont des faits très simples, clairs, nettement mis en place. Il est d'ailleurs proposé de faire une digue de six mètres de haut pour protéger Dunkerque.

« Vous pouvez en rire, vous pouvez nous traiter de prophète, etc... » . Il y a 40 ans, René Dumont attirait l'attention de toute la population sur le fait que le problème de l'eau allait devenir un problème majeur planétaire. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Les écologistes ont attiré l'attention sur beaucoup d'autres choses : la raréfaction de l'énergie fossile et autre ; les guerres au Moyen Orient, la déstabilisation du monde ; tout ceci est directement lié à ces questions là. « Vous pouvez vous moquer des écologistes, mais les faits montrent que depuis cinquante ans, nous avons pointé un certain nombre d'éléments appuyé sur des analyses justes, correctes qui attirent l'attention de la population et l'attention des dirigeants que nous sommes, sur le fait de nécessairement prendre en compte un certain nombre de facteurs dans la façon dont nous gérons nos politiques publiques. »

M. Arévalo s'adresse à M. Briand en ces termes : nous aurions pu avoir un autre niveau d'interventions que celui que tu viens d'avoir.

M. BRIAND Nous avons la possibilité de nous moquer des écologistes, car nous ne nous moquons pas de l'écologie et nous assumons, à chaque fois dans les politiques publiques que nous mettons en oeuvre, des politiques d'amélioration de la situation en matière de développement durable.

La question de l'érosion des côtes dans beaucoup de régions françaises est connue. Déjà par le passé, nous avons eu à connaître des déplacements de villes. A titre d'exemple, des villes de la Côte Basque ont eu des façades entières détruites par le passé et il y aura, on le sait, sur l'ensemble des côtes françaises, des choses à faire.

M. Briand est désolé, mais la tentation des écologistes aujourd'hui à vouloir considérer qu'ils sont les seuls à exprimer cela, alors que depuis des années toutes les collectivités et tous les pouvoirs publics en France, prennent en compte ces objectifs-là, est une tentation qu'il inscrit dans la dynamique qu'il a évoquée précédemment.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De fixer la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 51 822 631,50 € pour l'exercice budgétaire 2020.
-
- De dire que le montant correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2020 du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

9.9 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET D'ACTION SOCIALE DU SMTC POUR L'ANNEE 2020.

Rapporteur : M. BRIAND

Dans le cadre de ses activités à caractère social et culturel, l'Association d'Entraide et d'Action Sociale du personnel du SMTC a communiqué son projet de budget pour l'année 2020.

Il est proposé de proroger la convention conclue le 25 mars 1996 avec l'Association et de fixer le montant de la subvention à verser pour l'année 2020 à 101 800 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider la prorogation expresse de la convention pour l'année 2020.
- De décider d'attribuer une subvention de 101 800€, à l'Association d'Entraide et d'Action Sociale du SMTC, au titre de l'année 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

9.10 - BUDGET PRIMITIF 2020 DU SMTC.

Rapporteur : M. BRIAND

Les prévisions du budget primitif 2020 intègrent les données déjà présentées lors des orientations budgétaires, complétées par les dernières estimations recensées.

Les prévisions relatives à l'exploitation du réseau urbain sont établies sur la base du contrat de service public avec TISSEO-Voyageurs.

Le programme d'investissement pour l'année 2020 reprend les opérations prévues dans la feuille de route de Tisséo Collectivités.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 373,184 millions d'euros, dont 261,3 millions d'euros consacrés à la rémunération de TISSEO-Voyageurs, et 5,4 millions d'euros à la rémunération du service Mobibus.

Les charges financières sont estimées à 61,3 millions d'euros et les autres charges de fonctionnement devraient s'élever à 21,6 millions d'euros.

Quant aux recettes de fonctionnement, celles-ci représentent un montant total de 518,889 millions d'euros, dont 285 millions d'euros relatif au produit du versement transport, 105 millions d'euros liés aux recettes du réseau et 104,3 M€ issus des contributions des membres.

En synthèse, l'épargne brute est estimée à 140,8 M€.

Le capital restant dû de la dette au 1er janvier 2020 s'élève à 1 milliard 274 millions d'euros, et le remboursement de la part capital des emprunts sera de 96,2 millions d'euros.

En conséquence, Tisséo-Collectivités devrait dégager une épargne nette de 44,6 millions d'euros.

Cette épargne nette permettra de contribuer au financement du programme d'investissement qui est estimé pour l'année 2020 à 198,3 millions d'euros, en intégrant :

- Les ouvrages en mandats avec Tisséo Ingénierie
- Les conventions de co-maîtrise d'ouvrage
- Les investissements en maîtrise d'ouvrage directe Tisséo Collectivités

Quant aux recettes d'investissements prévues au budget 2020, celles-ci s'élèvent 40,6 millions d'euros, issus des subventions à recevoir de l'Etat, de l'Europe et du Conseil départemental.

Enfin, le programme d'emprunt pour l'année 2020 est estimé à 113,2 millions d'euros.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'adopter le budget primitif 2020 du SMTC par chapitre.
- D'approuver les propositions de crédits et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 022, 023 et 042 de la section dépenses de fonctionnement.
- D'approuver les propositions de recettes et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 70, 73, 74, 75, 76, 77 et 042 de la section recettes de fonctionnement.
- D'approuver les propositions de crédit et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 16, 20, 21, 23, 27, 040 et 041 de la section dépenses d'investissement.

- D'approuver les propositions de recettes et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 13, 16, 021, 040, 041 de la section recettes d'investissement.
- De fixer pour l'année 2020 les contributions des collectivités membres à 104 369 958,00 €, réparties comme suit :

<i>Collectivités</i>	<i>Contribution statutaire actualisée</i>	<i>Contribution supplémentaire</i>	<i>Contribution 2020</i>
Toulouse Métropole	49 527 368,50	51 822 631,50	101 350 000,00
SITPRT	604 648,00		604 648,00
Communauté d'Agglo. du SICOVAL	1 304 359,00		1 304 359,00
Communauté d'Agglo. du Muretain	1 110 951,00		1 110 951,00
Total	52 547 326,50	51 822 631,50	104 369 958,00

ARTICLE 7 : La contribution de chacune des collectivités sera appelée en trois tiers : avril 2020, juillet 2020 et octobre 2020. Ces appels de fonds peuvent toutefois être adaptés en cours d'année en fonction des besoins de trésorerie et en concertation avec chaque collectivité.

- De dire qu'il convient de prélever, en application de l'article L 5722-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement transport sur le périmètre des transports urbains modifié par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2012.

- De dire que le SMTC versera à Tisséo Ingénierie, des avances pour les opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage correspondant à 3 mois de préfinancement des dépenses. Ces investissements d'un coût global pour l'année 2020 de 106 599 605€, concernent les ouvrages suivants :

3^{ème} ligne de métro

- Connexion Ligne B/3^{ème} ligne
- Téléphérique Urbain Sud
- Doublement de capacité de la Ligne A
- Linéo 3 et Linéo 5
- P+R Basso Cambo
- Autres mandats.

Chaque mois, Tisséo Ingénierie fournira les décomptes justificatifs des sommes dépensées dans le cadre de la procédure des « demandes de remboursements ».

- De fixer le programme d'emprunts de l'année 2020 à 113 164 000€. Ces emprunts seront contractés par tranche au fur et à mesure des besoins.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

10 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

10.1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

—

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Afin de permettre la promotion de certains agents au grade ou cadre d'emploi supérieur (avancement de grade, inscription sur liste d'aptitude après réussite à concours), il vous est proposé d'approuver la modification du tableau des effectifs du SMTC.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- De dire que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Ingénieur principal	20	21
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	4

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.2 - POSTE DE CHARGE(E) DE COMMUNICATION – DIRECTION DE LA COMMUNICATION – PROCEDURE DE RECRUTEMENT – CADRE D’EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX.

10.3 - POSTE DE CHARGE(E) D’ETUDES MOBILITES ET PROSPECTIVES – DIRECTION ETUDES ET PROSPECTIVES – DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET RESSOURCES – PROCEDURE DE RECRUTEMENT – CADRE D’EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX/INGENIEURS TERRITORIAUX.

10.4 - CHARGE(E) D’ETUDES H/F– DGA MOBILITE ET RESSOURCES - PROCEDURE DE RECRUTEMENT - CADRE D’EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX/INGENIEURS TERRITORIAUX.

10.5 - COORDONNATEUR(RICE) PROJETS/SYSTEMES - DGA PATRIMOINE ET INVESTISSEMENT - DIRECTION DES PROJETS TERRITORIALISES - PROCEDURE DE RECRUTEMENT - CADRE D’EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Plusieurs emplois permanents ont été pourvus en 2017 par des agents non titulaires de la fonction publique (contractuels). Ces contrats arrivent à échéance entre août et novembre.

Il est proposé d’autoriser la Président à engager les procédures de recrutement afin de pouvoir ces emplois permanents par des agents titulaires et à défaut par des agents contractuels :

- Un(e) Chargé(e) de communication
- Deux Chargé(e)s d’études Mobilités et Prospectives
- Un(e) Coordonnateur(rice) Projets/systèmes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 10.2 :

- D’autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement d’un Chargé(e) de communication au sein de la Direction de la Communication relevant du cadre d’emplois des attachés territoriaux conformément aux dispositions de l’article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

➤ POINT 10.3

- D’autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement de Chargé(e) d’études Mobilités et Prospectives au sein de la Direction Etudes et Prospectives de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources relevant du cadre d’emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l’article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

➤ POINT 10.4

- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement de Chargé(e) d'études au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

➤ POINT 10.5

- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement du/de la Coordonnateur (trice) au sein de la Direction Projets Territorialisés de la Direction Générale Adjointe Patrimoine Investissements relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.6 - REALISATION D'UNE THESE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CIFRE ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'UNIVERSITE JEAN JAURES PORTANT SUR LA POLITIQUE CYCLABLE : PARTICIPATION DE TISSEO COLLECTIVITES AU COMITE DE SUIVI.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Par délibération D.2017.11.22.3.3 en date du 22 Novembre 2017, Tisséo Collectivités a décidé de recruter un doctorant, inscrit en thèse à l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès, en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, dans le cadre du dispositif CIFRE et ce depuis le 1er juillet 2018.

Le sujet de thèse retenu a été le suivant : « Déterminants, cohérence et efficacité des leviers d'une politique cyclable dans une grande ville française – Théorie et application : Agglomération Toulousaine ».

Dans le cadre du déroulement de cette thèse, un comité de suivi va prochainement se réunir, Tisséo Collectivités souhaite y participer en prenant en charge des frais des deux universitaires à hauteur de 500€ (des frais d'hébergement et de déplacement sur présentation de justificatifs).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- De dire que Tisséo Collectivités prendra en charge les frais des universitaires dans les conditions ci-définies.
- De dire que les dépenses sont inscrites au Budget de Tisséo Collectivités (SMTC).

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

11 - COMMUNICATION

11.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION C 2020-1014.

Rapporteur : M LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités s'engage à participer financièrement à l'édition 2020 du Printemps de Septembre dans la cadre de la valorisation du patrimoine artistique pour un montant de 15 000 €HT.

L'Association Le Printemps de Septembre s'engage à restituer une partie du projet participatif de Serge Boulaz dans une ou plusieurs stations de métro de la ligne A côté rive gauche et à promouvoir l'image de Tisséo Collectivités et son patrimoine artistique dans les supports à sa disposition.

Il s'agit pour Tisséo Collectivités de confirmer son engagement en faveur de l'art contemporain en consolidant ses liens avec Le Printemps de Septembre devenu un événement institutionnel toulousain ayant un rayonnement au niveau régional, national et international.
La convention détaille les engagements réciproques des 2 parties.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver les termes de la convention n° 2020-1014 avec l'association Printemps de Septembre.
-
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

11.2 - PARTENARIAT AVEC IDEALCO POUR LES 8^{EMES} RENCONTRES NATIONALES DE L'ACCUEIL ET DES RELATIONS USAGERS.

Rapporteur : M LE PRESIDENT

IdéalCo organise les 10 et 11 juin 2020 les « Rencontres nationales Accueil et Relations aux Usagers ». Cet événement qui devrait mobiliser 300 participants sera accueilli par le Sicoval. La Région Occitanie, le Conseil Départemental de Haute-Garonne et l'AFNOR sont également partenaires.

Cette délibération prévoit la participation de Tisséo Collectivités à l'organisation de cet événement à hauteur de 10 000 €, permettra de participer au pilotage de l'évènement et d'y intervenir afin de communiquer autour des services mis en place pour améliorer le parcours client ainsi que l'accessibilité à nos services.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver la participation financière de Tisséo Collectivités à l'organisation des 8^{ème} Rencontres Nationales de l'Accueil et des Relations aux Usagers et d'en assurer les frais pour un montant de 10 000 € HT.
- D'approuver les termes de la convention de financement entre Tisséo Collectivités et IdéalCO.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical et à la demande M. Bacou, M. le président invite tous les élus à se réunir pour une photo de groupe.

INTERVENTION :

M. BRIAND fait remarquer que la délibération 9.11 n'a pas été votée.

M. LE PRESIDENT ouvre de nouveau la séance pour le vote de cette délibération.

9.11 - MISE EN COMMUN DE MOYENS POUR L'ACTIVITE " GESTION DE LA DETTE "ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET TISSEO COLLECTIVITES : ADOPTION D'UNE CONVENTION.

Rapporteur : M. BRIAND

Les enjeux relatifs à la recherche de financements à Toulouse Métropole comme à Tisséo-Collectivités ainsi que la bonne gestion des encours de dette existants nécessitent des agents spécialisés et des équipes renforcées.

Ainsi, dans le cadre de la gestion de sa dette et de sa trésorerie, TISSEO-COLLECTIVITES souhaite s'appuyer sur TOULOUSE METROPOLE pour effectuer les missions suivantes :

- Partage de la stratégie de dette commune
- Recherche et mise en place de financements bancaires
- Mise en place et suivi de financements obligataires
- Gestion active de dette
- Suivi de trésorerie
- Gestion budgétaire, comptable et administrative, relative à la dette.

Dans sa séance du 30 janvier 2020, le Comité Technique a émis un avis favorable au projet de mise en commun.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention de mise en commun de moyens pour l'activité de gestion de la dette entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.
- De dire que les dépenses seront inscrites au budget de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

M. LE PRESIDENT referme la séance du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H00.